

Mission d'évaluation ex-ante des instruments financiers des programmes opérationnels 2014-2020 en région Franche-Comté

Rapport final – Novembre 2014

Mission réalisée par le consortium : Edater /Sofred



1 Objectif de l'évaluation ex-ante et démarche mise en œuvre	4
1.1 Le contexte d'engagement de l'évaluation	4
1.2 Les objectifs opérationnels de la mission	5
1.3 Méthodologie mise en œuvre ; calendrier de la mission	5
1.4 Les interlocuteurs rencontrés dans le cadre de la mission	6
2 Le cadre de référence	7
2.1 PO FEDER / FSE 2014 – 2020.....	7
2.2 PDR 2014 – 2020	14
2.3 RIS 3 2014 – 2020	19
3 Diagnostic économique de la région Franche-Comté – forces et faiblesses du tissu d'entreprises	21
3.1 Préambule méthodologique	21
3.2 Synthèse du diagnostic – Matrice AFOM	22
4 Bilan de la politique menée sur 2007 – 2013	31
4.1 Synthèse de l'évaluation	31
5 Analyse demande - offre	39
5.1 Analyse de la demande de financement	39
5.2 Analyse de l'offre de financement.....	43
5.3 Identification des défaillances	44
6 Recommandations sur les outils financiers à mettre en œuvre au regard des besoins identifiés et priorités et de l'offre régionale d'ores et déjà existante	47
6.1 Soutien à la création	49
6.2 Soutien aux entreprises en rebond / mutation.....	52
6.3 Soutien aux entreprises en croissance	55
6.4 Soutien à l'innovation	58
6.5 Garantie.....	60
6.6 Portail des aides régionales	62
7 Contribution des instruments financiers aux objectifs spécifiques du PO FEDER/FSE 2014-2020	64
8 Indicateurs de suivi et de pilotage des instruments financiers	68
9 Dispositions permettant le réexamen des dispositifs	71
10 Annexes.....	72

1 Objectif de l'évaluation ex-ante et démarche mise en œuvre

1.1 Le contexte d'engagement de l'évaluation

Dans le cadre de ses futures responsabilités d'Autorité de gestion des fonds européens pour 2014-2020, la Région Franche-Comté a souhaité examiner la possibilité de mettre en œuvre une partie des fonds européens FEDER, FSE et FEADER par des instruments financiers.

Le développement de l'ingénierie financière au sein de la politique régionale découle d'un double constat :

- La nécessité de dépasser la logique de subventions, qui n'ont pas toujours un impact suffisamment positif sur la dynamique économique et comportent un certain nombre de risques (effets d'aubaine notamment)
- Le besoin de fournir l'accès à une offre de financement complète et variée notamment pour les PME. En effet, cette offre est parfois limitée notamment du fait d'un système bancaire traditionnel contraint juridiquement et d'un écosystème du capital investissement qui présente une approche prudentielle en se désengageant des phases à risque (amorçage notamment).

Les avantages liés à la mise en œuvre de nouveaux instruments financiers avec le concours de fonds publics, dont les fonds européens, sont potentiellement nombreux :

- effet-levier pour accroître la capacité d'intervention,
- meilleure réponse aux besoins des entreprises,
- recyclage des fonds (effet revolving) qui favorise partenariats public-privé,
- meilleur accompagnement des projets dans la durée, approche intégrée des phases de financement.

Comme le stipule l'article 37 du Règlement (UE) n°1303/2013 du Parlement et du Conseil du 17 décembre 2013, portant dispositions communes et générales relatives au FEDER, au FSE et au FEADER, une évaluation ex-ante est obligatoire avant toute décision de programmation de crédits européens en faveur d'un instrument financier.

La Région a donc souhaité engager le processus d'évaluation ex-ante :

- pour préparer les programmes régionaux FEDER, FSE et FEADER 2014-2020 soumis à la Commission européenne ;
- pour pouvoir soutenir les instruments financiers nécessaires au développement économique et territorial de la région pour les fonds européens.

1.2 Les objectifs opérationnels de la mission

Dans son cahier des charges, la Région a confié au Groupement Edater-Sofred la mission de mener à bien l'évaluation ex-ante « instruments financiers » en préparation des programmes opérationnels 2014-2020, conformément l'article 37 du Règlement (UE) n°1303/2013 du Parlement et du Conseil du 17 décembre 2013 portant dispositions communes et générales relatives au FEDER, au FSE et au FEADER.

Cette évaluation ex-ante vise donc à déterminer la capacité et les modalités de mobilisation d'une partie des crédits du Programme Opérationnel (PO) 2014-2020 FEDER/FSE et du Programme de développement rural (PDR) 2014-2020 du FEADER, sous forme d'instruments financiers.

Elle s'inscrit pleinement dans les demandes formulées par la Commission européenne au travers de son règlement et de ses différentes communications :

« Les instruments financiers soutenus par les Fonds ESI devraient être utilisés pour répondre à des besoins de marché spécifiques dans des conditions économiques avantageuses, conformément aux objectifs des programmes, et ne devraient pas exclure le recours à des financements privés. La décision de financer des mesures de soutien par l'intermédiaire d'instruments financiers devrait donc être prise sur la base d'une évaluation ex ante ayant démontré l'existence de défaillances du marché ou de situations d'investissement non optimales et du niveau ainsi que de l'ampleur estimés des besoins d'investissements publics. »

« Les Fonds ESI peuvent servir à soutenir des instruments financiers au titre d'un ou de plusieurs programmes, y compris lorsqu'ils sont organisés par des fonds de fonds, de manière à contribuer à la réalisation d'objectifs spécifiques définis au titre d'une priorité. »

Pour le Groupement Edater-Sofred, si l'évaluation doit répondre à une série d'attendus très clairement formalisés par la Commission, elle doit avant tout être un outil pour apporter une contribution à une stratégie volontariste en prise avec les besoins et réalités du territoire et réaliste par rapport aux spécificités de gestion des fonds européens.

1.3 Méthodologie mise en œuvre ; calendrier de la mission

L'évaluation ex ante est conduite selon un processus interactif et itératif qui permet de proposer, « en temps réel » un regard extérieur critique mais constructif permettant d'accompagner et d'enrichir l'élaboration de la stratégie de développement régionale, ici au travers de la mobilisation de l'ingénierie financière.

« L'évaluation ex-ante visée au paragraphe 2 peut être réalisée par étapes. En tout état de cause, elle est achevée avant que l'autorité de gestion ne décide d'apporter une contribution à un instrument financier au titre d'un programme. »

La démarche générale vise à :

- Identifier les besoins de financement non couverts sur le territoire
- Déterminer les outils de financement pouvant répondre à ces besoins et leur faisabilité
- Intégrer ces outils dans la stratégie de mobilisation des Fonds communautaires
- Assurer une cohérence de la stratégie avec les autres dispositifs régionaux et nationaux

Le présent rapport constitue le rapport final qui présente les principaux éléments de diagnostic et d'analyse des défaillances en matière de financement ainsi que les recommandations sur les outils financiers à renforcer ou créer, en mobilisant des crédits européens, ainsi que les modalités de mise en œuvre de ces derniers.

1.4 Les interlocuteurs rencontrés dans le cadre de la mission

Structure	Interlocuteur	Fonction	Date d'entretien
Acteurs institutionnels et territoriaux			
Chambre de commerce et d'industrie régionale	François Mazière	Directeur Général	21/03 10h
Chambre régionale d'économie sociale et solidaire (CRESS)	François Baulard	Délégué général	10/03 14h
DIRECCTE	Vincent Boucinha	Chargé de mission	28/02 14h
CCI Jura	Yves Benoit Guyot	Directeur Entreprises et Innovation	13/03 11h
Fédération régionale des coopératives laitières (FRCL)	Pierre-François Bernard	Directeur	25/02 14h
Acteurs d'Innovations Filière / Pôles / Accompagnement			
Agence de développement régional (ARD)	Vincent Donier	Directeur	14/02 14h
Incubateur	Blandine Tatin	Directrice	24/02 10h
VITAGORA	Christophe Breuille	Directeur	19/02 10h
ARIATT	Jonathan Coquelin	Chargée de Mission	26/02 10h
Financeurs			
Invest PME	Patrick Blasselle	Président du directoire	06/03 15h
Bpi France	Jérôme Bouquet	Directeur régional	24/02 14h
Bpi France	Mickaël Vaillant	Responsable pôle FEDER BPI FRANCE	24/02 14h
		Président du comité des banques de Franche-Comté (et Directeur de la Banque Populaire)	
Fédération bancaire française	Alain Grenot		05/03 12h
Caisse des dépôts	Franck Taqui		24/02 10h
Doubs initiative (France initiative - PFIL)	Philippe Vogne	Directeur	25/02 10h
France Active - Franche-Comté Active	Frédéric Cusco	Directeur régional	17/02 10h
ADIE	Sébastien Morel	Directeur régional	17/02 14h
Réseau Entreprendre en FC	Charles Bernard	Directeur	03/03 15h

2 Le cadre de référence

L'évaluation ex-ante conduite en Région Franche-Comté s'intègre dans des travaux plus larges que la Région a mené, notamment en rédigeant ses programmes opérationnels pour la programmation 2014 – 2020 pour lesquels une partie des actions financées le seront à travers des instruments financiers.

Nous présentons dans la suite du document une analyse des principaux documents stratégiques élaborés par la région (PO, PDR, 3S) qui comportent une mention aux instruments financiers et pour lesquels l'évaluation ex-ante doit apporter des réponses en termes de :

- Validation de la justification de l'instrument financier
- Estimation du montant des ressources nécessaires pour abonder les instruments financiers.

2.1 PO FEDER / FSE 2014 – 2020

Dans le cadre du **PO FEDER/FSE 2014-2020** (version SFC en date du 16 septembre 2014), la région Franche Comté a défini 6 axes prioritaires avec pour chacun des objectifs spécifiques. Ils sont présentés page suivante sous forme de schéma.

A noter que pour chacun d'eux il est précisé que l'évaluation ex-ante définira les besoins et établira les fondements de la mobilisation du FEDER au sein d'instruments financiers (voir tableau de synthèse en fin de rapport).

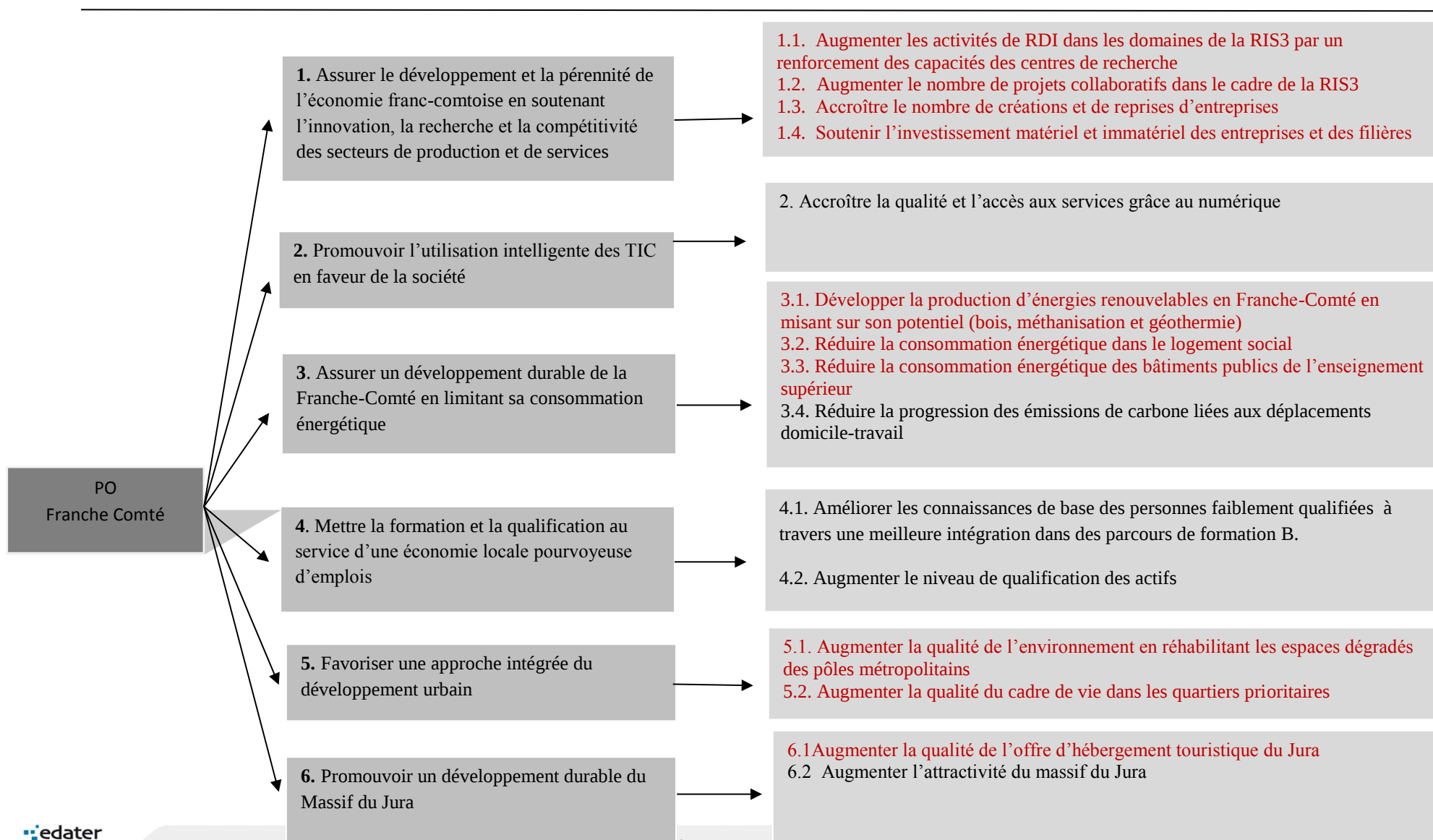
Rappel des objectifs spécifiques (OS) inscrits au PO FEDER/FSE 2014-2020 :

OS 1.1	Augmenter les activités de RDI dans les domaines de la RIS3 par un renforcement des capacités des centres de recherche
OS 1.2	Augmenter le nombre de projets collaboratifs dans le cadre de la RIS3
OS 1.3	Accroître le nombre de créations et de reprises d'entreprises
OS 1.4	Soutenir l'investissement matériel et immatériel des entreprises et des filières
OS 3.1	Développer la production d'énergies renouvelables en Franche-Comté en misant sur son potentiel (bois, méthanisation et géothermie)
OS 3.2	Réduire la consommation énergétique dans le logement social
OS 3.3	Réduire la consommation énergétique des bâtiments publics de l'enseignement supérieur
OS 5.1	Augmenter la qualité de l'environnement en réhabilitant les espaces dégradés des pôles métropolitains
OS 5.2	Augmenter la qualité du cadre de vie dans les quartiers prioritaires
OS 6.1	Augmenter la qualité de l'offre d'hébergement touristique du massif du Jura

La suite du document présente le détail des actions pour lesquelles des instruments financiers pourraient être déployés.

Axes prioritaires

Objectifs spécifiques



NB : En rouge, les objectifs spécifiques potentiellement concernés par la mise en place d'investissement financier mobilisant du FEDER

1) Augmenter les activités de RDI dans les domaines de la RIS3 par un renforcement des capacités des centres de recherche

Axe prioritaire attaché : Assurer le développement et la pérennité de l'économie franc-comtoise en soutenant l'innovation, la recherche et la compétitivité des secteurs de production et de services.

Objectif : Augmenter les capacités des centres de recherche (moyens humains, équipement, plateformes) pour faire émerger des projets RIS3.

Types d'actions :

- Mise en place de plateformes à vocation technologique et économique dans le cadre de la démarche RIS3
- Soutien au développement des ressources humaines de la recherche dans les domaines identifiés dans le cadre de la démarche RIS3
- Actions de structuration et de coopération de la recherche à l'échelle régionale, interrégionales et transfrontalière dans le cadre de la démarche RIS3
- Soutien aux projets d'excellence technologique, notamment dans le cadre du programme investissement d'avenir afin d'améliorer la visibilité et l'attractivité de la recherche
- Valorisation de la recherche à destination des entreprises ou de la société dans le cadre de la démarche RIS3

Cible : Etablissements d'enseignement supérieur, centres de recherche, établissements hébergeant des plateformes, fondations de coopérations scientifiques, fondations partenariales,...

2) Augmenter le nombre de projets collaboratifs dans le cadre de la RIS3

Axe prioritaire attaché : Assurer le développement et la pérennité de l'économie franc-comtoise en soutenant l'innovation, la recherche et la compétitivité des secteurs de production et de services.

Objectif : poursuivre la structuration de l'écosystème régional de l'innovation : nouvelles pratiques d'animation et de conseil en innovation, renforcement des partenariats....

Types d'actions :

- Actions visant à identifier, accompagner, suivre et évaluer, sur toute leur durée de grands projets industriels de R&D
- Renforcement des compétences en innovation dans le cadre de la RIS3
- Soutien aux projets RIS3 dans les domaines d'actions stratégiques

Bénéficiaires : Etablissements d'enseignement supérieur, centres de recherche, établissements hébergeant des plateformes, entreprises, entreprises de l'industrie agroalimentaire, instruments financiers...

3) Accroître le nombre de créations et de transmissions/reprises d'entreprises

Axe prioritaire attaché : Assurer le développement et la pérennité de l'économie franc-comtoise en soutenant l'innovation, la recherche et la compétitivité des secteurs de production et de services

Objectif : Faire face aux enjeux en termes de reprise/transmission pour les TPE/PME industrielles, commerciales et artisanales dans le contexte d'une forte proportion de départs à la retraite de cadres dirigeants. Augmenter la création d'entreprises en encourageant également les entreprises inclusives et coopératives.

Types d'actions :

- Actions de sensibilisation / diffusion de l'entrepreneuriat
- Soutien aux pépinières, couveuses, incubateurs d'entreprises.
- Soutien aux organismes d'accompagnement à la création d'entreprises, dans leurs missions d'accueil des porteurs de projets, de montage et de suivi des nouvelles entreprises.
- Financement des projets de création et de reprise d'entreprises en mobilisant des outils d'ingénierie financière.

Bénéficiaires : Structures d'accompagnement et de sensibilisation, chambres consulaires, syndicats professionnels, entreprises, associations et réseaux, instruments financiers...

4) Soutenir l'investissement matériel et immatériel des entreprises et des filières

Axe prioritaire attaché : Assurer le développement et la pérennité de l'économie franc-comtoise en soutenant l'innovation, la recherche et la compétitivité des secteurs de production et de services.

Objectif : Améliorer la compétitivité des entreprises franc-comtoises

Types d'actions :

- Soutien à la structuration et à l'organisation des filières, clusters territoriaux, grappes.
- Soutien à la création et au développement de groupements d'entreprises
- Accompagnement aux transferts de technologie
- Soutien aux investissements matériels de production de produits procédés et services innovants et aux formations associées / Soutien à l'investissement immatériel (diversification produit/marché, mutations, nouveaux marchés à l'export, capital humain,...) dans des projets stratégiques porteurs de créations d'emplois mais non financés par ailleurs.
- Soutien au développement des entreprises d'insertion par l'activité économique : équipements techniques et pédagogiques.
- Promotion des démarches de qualité, d'économie d'énergie et de matières
- Soutien aux nouvelles filières locales de réemploi, valorisation matière ou énergétique
- Accompagnement à l'appropriation des technologies clé du numérique
- Soutien aux solutions d'ingénierie et de conception partagées dans la sphère industrielle, de places de marchés, de plateformes de négoce...
- Soutien au développement du BTOB et du e-commerce
- Développement de ressources et d'usages des TIC innovants
- Soutien au développement du co-working et du télétravail
- Mise en place de nouveaux services, activités productives et usages dans les TPE/PME

Bénéficiaires : entreprises, instruments financiers, chambres consulaires, syndicats professionnels, clusters, associations...

5) Développer la production d'énergies renouvelables en Franche-Comté en misant sur son potentiel (bois, méthanisation et géothermie)

Axe prioritaire attaché : Assurer un développement durable de la Franche-Comté en valorisant son potentiel énergétique.

Objectif : offrir les conditions d'un soutien général à la structuration, au développement des filières du bois énergie, de la méthanisation et de la géothermie associées aux réseaux de chaleur pour intégrer la production et la consommation locale d'énergies renouvelables (EnR).

Types d'actions :

- Animations collectives pour informer, prospecter, conseiller les porteurs de projets...
- Investissements nécessaires au développement du bois-énergie : projets de chaufferies-bois, publiques ou privées...
- Investissements nécessaires pour les installations de méthanisation collectives pour des porteurs de projets publics et privés et création ou extension de réseaux de chaleur
- Investissements nécessaires pour les installations de géothermie sur eaux de nappe, sur champs de sondes et sur eaux usées
- Aide au montage de projets collectifs expérimentaux de méthanisation

Bénéficiaires : collectivités, bailleurs sociaux, secteur résidentiel collectif et secteur tertiaire, bailleurs privés, entreprises, SCI non éligibles au crédit d'impôt, associations, établissement d'enseignement...

6) Réduire la consommation énergétique dans le logement social

Axe prioritaire attaché : Assurer un développement durable de la Franche Comté en limitant sa consommation énergétique

Objectif : inciter les bailleurs sociaux et propriétaires du parc conventionné à adopter des démarches de rénovation thermique performante, au niveau BBC ceci afin de réduire de façon importante les consommations d'énergie du secteur.

Types d'actions :

- Investissements en matière de rénovation globale BBC et, de façon exceptionnelle et pour les logements les plus énergivores, rénovation énergétique
- Actions de conseil, de retour d'expériences, de diffusion de bonnes pratiques, de suivi des performances, de contrôle des résultats et des usages...
- Actions d'accompagnement en matière de rénovation énergétique

Bénéficiaires : Bailleurs publics, associations, collectivités territoriales...

7) Réduire la consommation énergétique des bâtiments publics de l'enseignement supérieur

Axe prioritaire attaché : Assurer un développement durable de la Franche Comté en limitant sa consommation énergétique

Objectifs : rénovation énergétique des bâtiments de l'enseignement supérieur, en particulier les plus énergivores ayant un impact direct sur la compétitivité et sur l'attractivité de la région.

Types d'actions :

- Investissement en matière de rénovation globale BBC des bâtiments de l'enseignement supérieur
- Actions de conseil, de retour d'expériences, de diffusion de bonnes pratiques, de suivi des performances, de contrôle des résultats et des usages...
- Actions d'accompagnement en matière de rénovation énergétique

Bénéficiaires : établissements publics d'enseignement supérieur ...

8) Augmenter la qualité de l'environnement en réhabilitant les espaces dégradés des pôles métropolitains

Axe prioritaire attaché : Favoriser une approche intégrée du développement urbain durable

Objectif : Contribuer à l'amélioration du cadre de vie et accompagner les opérations de renouvellement urbain, dans une logique de consommation raisonnée du foncier.

Types d'actions :

- Réhabilitation de quartiers existants : opérations de réhabilitation d'habitat, reconstruction-densification du tissu existant
- Opérations de renouvellement urbain, comblement de dent creuse ou greffe sur l'existant
- Requalifications de friches urbaines et espaces économiques vieillissant.
- Protection et valorisation de l'environnement naturel en milieu urbain
- Création d'équipements permettant l'amélioration du cadre de vie et le renforcement de l'attractivité

Bénéficiaires : collectivités publiques et leurs groupements, établissements publics, SEM et SPL

9) Augmenter la qualité du cadre de vie dans les quartiers prioritaires

Axe prioritaire attaché : Favoriser une approche intégrée du développement urbain durable

Objectif : restructuration des quartiers prioritaires dans une logique d'intervention globale mettent l'accent sur l'activité de proximité et le développement de services dans ces espaces et sur le désenclavement.

Types d'actions susceptibles de bénéficier d'un soutien sous forme d'ingénierie financière :

- Réhabilitation des quartiers prioritaires mettant l'accent sur des problématiques de développement durable
- Aménagement d'espaces publics permettant d'améliorer la vie sociale du quartier et intégrant des aménagements pour les modes de déplacement actifs au travers du quartier ou vers d'autres quartiers et le centre-ville
- Actions permettant le développement économique et la création d'emplois sur les quartiers
- Ingénierie pour la mise en œuvre de la politique de la ville

Bénéficiaires: collectivités publiques et leurs groupements, établissements publics, SEM et SPL

10) Augmenter la qualité de l'offre d'hébergement touristique du massif du Jura

Axe prioritaire attaché: Promouvoir un développement touristique durable du Massif du Jura

Objectifs : montée en gamme des hébergements touristiques afin d'améliorer la compétitivité des hébergements touristiques et de dynamiser l'économie locale.

Types d'actions susceptibles de bénéficier d'un soutien sous forme d'ingénierie financière :

- Création, extension, requalification et transmission d'hébergements touristiques notamment d'hôtels, de campings et de gîtes d'étape, résidences de tourisme, de village et centres de vacances
- Etudes et investissements lors de la création, l'extension et la requalification des villages et centres de vacances
- Hébergement à forte valeur ajoutée visant à la diversification de l'offre dans les zones à fort enjeu touristique.

Bénéficiaires: Hébergements touristiques, collectivités publiques, associations

2.2 PDR 2014 – 2020

La région Franche Comté a défini dans le cadre de son PDR une logique d'intervention organisée en 6 axes. Pour chacun de ces axes des domaines d'intervention prioritaire ont été identifiés. Il est enfin précisé les types de mesures requis pour ces interventions. Parmi les mesures prévues, 3 comportent des dispositifs de type ingénierie financière :

- Investissements physiques/Soutien aux investissements physiques (art 17)
- Développement des exploitations et des entreprises (art 19)
- Investissements dans les techniques forestières et dans la transformation, la mobilisation et la commercialisation des produits forestiers (art 26)

Le schéma page suivante récapitule les axes prioritaires et les domaines d'intervention prioritaire. Ceux pour lesquels des mesures de types ingénierie financière sont envisagées, sont en rouges.

Résumé

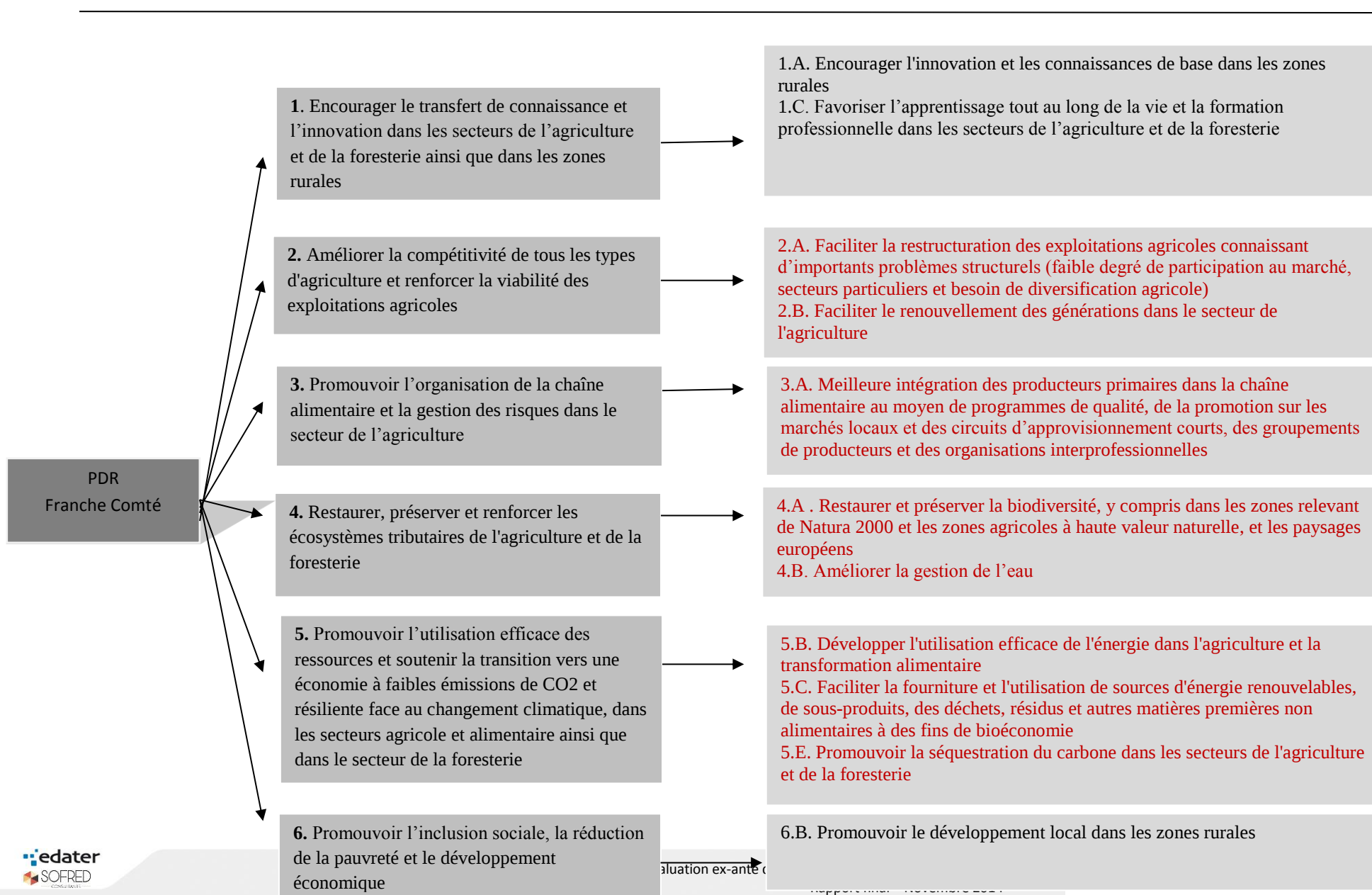
Actions pour lesquelles la mise en place d'outils d'ingénierie financière est envisagée.

- | | |
|---|---|
| 1 | Aides à la construction, la rénovation et l'aménagement des bâtiments d'élevage |
| 2 | Aides aux investissements destinés à améliorer les pratiques en faveur de l'environnement en production végétale et animale |
| 3 | Aides aux investissements pour l'amélioration de la performance énergétique des exploitations agricoles |
| 4 | Aides aux Investissements dans des activités de productions agricoles, de transformation et de commercialisations de produits agricoles |
| 5 | Infrastructures liées à l'évolution et à l'adaptation de la foresterie |
| 6 | Aides aux investissements dans la création et le développement d'activités non agricoles |
| 7 | Soutien à la mise en place d'une unité de méthanisation en zones rurales |
| 8 | Soutien aux équipements d'exploitation forestière |

La suite du document présente dans le détail les actions pour lesquelles des instruments financiers sont envisagés.

Priorités

Domaines prioritaires



Actions pour lesquelles la région prévoit des subventions directes et envisage aussi la mise en œuvre d'outils d'ingénierie financière dans l'objectif de faciliter le financement de projets d'investissement.

- **Aides à la construction, la rénovation et l'aménagement des bâtiments d'élevage***

Objectif : amélioration des revenus agricoles, des conditions de travail et production sur les exploitations agricoles

Bénéficiaires potentiels :

- les exploitants agricoles individuels
- les fermiers
- les propriétaires bailleurs de biens fonciers à usage agricole
- les sociétés dont l'activité principale doit concerner la mise en valeur directe d'une exploitation agricole
- les établissements d'enseignement et de recherche agricole
- les fondations, associations, établissements d'enseignement et de recherche agricoles et organismes de réinsertion sans but lucratif mettant en valeur une ou plusieurs exploitations agricoles.
- les Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole (CUMA).

Nature de l'outil : non-précisé

- **Aides aux investissements destinés à améliorer les pratiques en faveur de l'environnement en production végétale et animale***

Objectif : accompagner les efforts des exploitants agricoles du secteur végétal et animale en matière de préservation de l'environnement en soutenant la réalisation d'investissements spécifiques permettant aux exploitants agricoles de mieux répondre aux exigences environnementales (adaptation des doses en fonction du stade végétatif de la plante, de la nature du sol et du climat, réduction de la consommation d'intrants, lutte contre l'érosion, développer la biodiversité).

Bénéficiaires potentiels :

- les exploitants agricoles individuels
- les fermiers
- les propriétaires bailleurs de biens fonciers à usage agricole
- les sociétés dont l'activité principale doit concerner la mise en valeur directe d'une exploitation agricole
- les établissements d'enseignement et de recherche agricole
- les fondations, associations, établissements d'enseignement et de recherche agricoles et organismes de réinsertion sans but lucratif mettant en valeur une ou plusieurs exploitations agricoles.
- les Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole (CUMA).

Nature de l'outil : non précisé

- **Aides aux investissements pour l'amélioration de la performance énergétique des exploitations agricoles**

Objectif : Amélioration des performances énergétiques des exploitations agricoles et développement des énergies nouvelles et renouvelables et de l'autonomie énergétique.

Bénéficiaires potentiels :

** Actions qui se traduiront dans un premier temps par des subventions directes. Avant que des outils d'ingénierie financière puissent être mis en œuvre*

- les sociétés dont l'activité principale doit concerner la mise en valeur directe d'une exploitation agricole
- les établissements d'enseignement et de recherche agricole
- les fondations, associations, établissements d'enseignement et de recherche agricoles et organismes de réinsertion sans but lucratif mettant en valeur une ou plusieurs exploitations agricoles.
- les Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole (CUMA).

Nature de l'outil : non précisé

- **Aides aux investissements dans des activités de productions agricoles, de transformation et de commercialisations de produits agricoles**

Objectif : Améliorer la compétitivité des industries agroalimentaires en intégrant les dimensions environnementales et sociales des entreprises.

Bénéficiaires potentiels : entreprises de transformation et/ou de commercialisation de produits agricoles qui ne sont pas en difficulté.

Nature de l'outil : non précisé

- **Infrastructures liées à l'évolution et à l'adaptation de la foresterie**

Objectif : Amélioration de la productivité générale de la filière régionale forêt bois par l'optimisation de la logistique et un accès au plus près de la ressource.

Bénéficiaires potentiels : gestionnaire ou propriétaire forestier public ou privé

Nature de l'outil : non précisé

- **Aides aux investissements dans la création et le développement d'activités non agricoles**

Objectif : Création d'activités nouvelles en complément de l'agriculture en soutenant les initiatives (individuelles ou collectives) qui dynamisent le tissu économique rural et créent de la valeur ajoutée localement. Cette mesure vise aussi à favoriser la diversification des revenus des ménages agricoles en soutenant la création d'activités non agricoles

Bénéficiaires potentiels : toute personne physique ou morale ou groupe de personnes physiques ou morales exerçant une activité agricole

Nature de l'outil : non précisé

- **soutien à la mise en place d'une unité de méthanisation en zones rurales**

Objectif : mise en place d'une unité de méthanisation en zones rurales

Bénéficiaires potentiels :

- micro-et petites entreprises non agricoles situées en zones rurales ;
- industries agroalimentaires
- personnes physiques situées en zones rurales ;
- agriculteurs ou des membres du ménage agricole qui se diversifient vers des activités non agricoles ;
- associations ;

Nature de l'outil : non précisé

- **Soutien aux équipements d'exploitation forestière**

Objectif : Accroître la productivité et la compétitivité des exploitations forestières afin de leur permettre de répondre aux demandes du marché

Bénéficiaires potentiels : entreprises prestataires de travaux forestiers, exploitants forestiers, coopératives et microentreprises

Nature de l'outil : non-précisé

2.3 RIS 3 2014 – 2020

Dans le cadre des futurs programmes européens de soutien au développement régional 2014-2020, la Commission Européenne a demandé aux régions d'élaborer une Stratégie de Spécialisation Intelligente.

La spécialisation intelligente se concrétise par l'identification de domaines techno-économiques pour lesquels le territoire dispose d'une masse critique, qui ont un effet diffusant et un avantage comparatif de niveau mondial.

La Stratégie de Spécialisation Intelligente Franc-Comtoise 2014-2020 comporte **deux volets** :

- Le maintien des actions transversales « horizontales » engagées depuis 2010 (qui s'adressent à l'ensemble des filières)
- L'identification de Domaines d'Actions Stratégiques (DAS) dans une logique verticale

RIS3 Franche-Comté	
Actions transversales « horizontales »	Domaines d'Actions Stratégiques « verticaux »
- Renforcer le capital humain - Créer de l'activité nouvelle par l'innovation et l'entrepreneuriat - Favoriser les partenariats et la coopération - Diffuser la culture de l'innovation - Valoriser l'effet « frontières » - Accroître l'efficacité du système public d'accompagnement à l'innovation	Liste non exhaustive : - Microsystèmes - Microtechniques et marché du luxe - Produits alimentaires durable du terroir - Véhicule communiquant et conduite automatisée et services de mobilité - Véhicule économe en ressources - Intégration des systèmes énergétiques - Usage des TIC en réponse aux enjeux sociétaux

Mode d'intervention : accompagnement de « brique » de projets (plateformes, coopérations, partenariats, incubation, **ingénierie financière**...), afin de permettre la mise sur le marché de produits/services nouveaux.

L'ingénierie financière intervient notamment au début du processus allant du domaine de spécialisation aux produits pour le marché.

3 phénomènes seront à suivre afin d'identifier de futurs domaines de spécialisation :

- Evolution des couples technologies-marché et technologie-champs de spécialisation.
- Développement des coopérations interrégionales et transfrontalières
- Importance du domaine de l'économie sociale et en particulier dans une logique de vieillissement de la population

Les DAS identifiés :

Véhicules communicants et conduite automatisée et services de mobilité

Ce domaine s'appuie sur le développement de la communication véhicule-véhicule et véhicule – infrastructure, automatisation du véhicule, acceptation sociétale de ce concept et le développement de services associés.

Véhicules économes en ressources

Ce domaine s'appuie sur l'amélioration de la fiabilité, de la longévité, de la sécurité, du prix, de l'acceptabilité sociétale et l'allègement des véhicules.

Les microtechniques et les marchés du luxe (bijouterie, lunetterie, maroquinerie, horlogerie...)

Ce domaine s'appuie sur le développement de la robotisation, le micro-usinage, l'adaptation des technologies de l'électronique, les matériaux nouveaux et nanomatériaux, le temps – fréquence et les formations adaptées de tous niveaux.

Les microsystèmes

Ce domaine a pour objectif d'apporter les compétences régionales en microtechniques dans l'instrumentation en général et en particulier les matériels médicaux, particulièrement les dispositifs implantables, la cancérologie, les maladies cardio-vasculaires, l'hospitalisation à domicile, l'e-santé et dans le diagnostic des structures, le contrôle actif et d'autres applications qui nécessitent du calcul de haute complexité ;

Ce domaine s'appuie sur de nouveaux composants, produits et systèmes intégrés mobilisant les savoir-faire en mécatronique, optique, photonique, capteurs à haute performance, calcul neuro morphique, sur l'ensemble de la chaîne allant du recueil des données à la prise de décision (monitoring maintenance).

Les produits alimentaires durables du terroir

Ce domaine s'appuie sur l'utilisation de capteurs intelligents, les technologies analytiques et l'ajustement du procédé en continu.

Intégration et efficacité des systèmes énergétiques

Ce domaine a pour objectif d'apporter aux entreprises des méthodes, des outils, des propositions de business modèles dans l'optique d'une meilleure efficacité énergétique et l'intégration des systèmes

Il s'appuie sur des mesures et diagnostics des écosystèmes, des solutions combinant l'économie d'énergie, le stockage et la production d'énergie, la simulation et le co- développement de l'ingénierie des systèmes.

Usage des technologies de l'information et de la communication en réponse aux enjeux sociétaux

Ce domaine a pour objectif des applications ciblées et duales de l'e-santé et de la ville intelligente et répond aux enjeux sociétaux. En proposant des solutions d'interconnexion de simulation de situations réelles, de convergences d'outils de simulation géographiques et de modélisation 3D, de simulation d'accidents et d'incidents de santé et de sécurité, de solutions de réalité avancée.

3 Diagnostic économique de la région Franche-Comté - forces et faiblesses du tissu d'entreprises

3.1 Préambule méthodologique

Les objectifs de ce chapitre sont de présenter un diagnostic de la Région Franche-Comté dans une logique AFOM en illustrant les points suivants :

- Forces et faiblesses du tissu d'entreprises (en particulier les TPE/PME/ETI)
- Leviers de croissance et facteurs de développement
- La solidité et le comportement financiers des entreprises (refus de solliciter certains instruments financiers, etc.)

La synthèse du diagnostic présente les principales conclusions de notre analyse sous forme d'une matrice AFOM. Elle détaille les forces et les faiblesses des entreprises régionales, mais aussi les opportunités et les menaces auxquelles elles sont confrontées.

Nous avons orienté cette présentation dans la logique de l'étude, en identifiant les outils (d'accompagnement, financiers) contribuant à renforcer l'économie locale. Nous avons pointé les éventuelles carences le cas échéant.

Cette vision synthétique se décline ensuite par grands domaines d'investigation de l'étude. Nous présentons dans un premier temps des caractéristiques générales du tissu des entreprises régionales en fonction de certains indicateurs (secteurs d'activité, dynamisme de la création, taux de pérennité, etc)

Nous effectuons ensuite un focus particulier sur 3 thématiques clés de l'évaluation ex-ante :

- Le secteur agricole et les industries agroalimentaires,
- L'Economie Sociale et Solidaire,
- Les projets en lien avec des problématiques de renforcement de l'efficacité énergétique des bâtiments

Pour chacun de ces thèmes, au-delà de l'approche macro-économique, nous avons souhaité mettre en exergue leurs particularités en terme :

- **d'innovation et compétitivité** : en lien avec d'autres réflexions et notamment les travaux d'élaboration des futurs générations de SRI (3S), la mobilisation d'outils financiers doit prioritairement servir le développement de l'innovation. Nous abordons entre autres, les points suivants : intensité des dépenses en R&D des entreprises, structuration de l'écosystème d'innovation...
- **d'emploi** : les besoins de financement des entreprises doivent intégrer la capacité de celles-ci à créer et consolider des emplois sur le territoire. Nous étudions les indicateurs principaux : taux de création d'entreprises, structure et profils des emplois, attractivité du territoire...
- **de potentiel d'internationalisation** : ce critère d'analyse nous semble déterminant dans la mesure où la compétitivité des entreprises régionales (en particulier les PME) ne peut être aujourd'hui pensée que dans une logique de compétition mondiale. Il comprend notamment les indicateurs suivants : taux d'exportation des PME, attractivité du territoire pour les investissements extérieurs...

Ces éléments de diagnostic se basent sur les données transmises par les acteurs régionaux. Certaines données chiffrées de notre analyse ont été complétées via le site www.insee.fr. Le diagnostic a été affiné lors des entretiens réalisés dans le cadre de cette étude.

3.2 Synthèse du diagnostic – Matrice AFOM

3.2.1 Les PME et leur environnement

Caractéristiques générales :

- Première région industrielle de France en terme de poids de l'industrie dans l'économie régionale : un secteur secondaire qui compte pour 27,4% de la VA brute totale de la région contre une moyenne de 18,7% au niveau national¹.
- Un secteur tertiaire plus faible que la moyenne nationale (68,5% contre 78,4%)
- Une agriculture plus importante que la moyenne française que ce soit en termes de VA brute ou d'emplois
- La ruralité, composante forte de l'identité de la région et de son tissu économique. Mais des zones rurales qui accusent un différentiel de développement important avec le reste du territoire régional
- Un secteur du commerce et des services marchands sous représentés

¹ Source : PDR FEADER Franche Comté V2, p. 12 (données produites par la DRAAF)

Forces	Faiblesses
- Un réseau de villes petites et moyennes offrant un maillage territorial avantageux notamment en terme de maintien de l'emploi et des services - 1^{ière} région industrielle de France que ce soit en poids de l'industrie dans la VA ou en part de l'emploi industriel - 4 pôles de compétitivité : microtechniques, véhicules du Futur, Vitagora (goût, nutrition, santé) et Plastipolis (plastique) - 6 filières stratégiques : plasturgie, microtechniques, agroalimentaire, bois, énergie et automobile - Des secteurs leaders : l'automobile, les microtechniques et notamment l'horlogerie et la lunetterie. - Une tradition productive et des savoirs faire reconnus - Un phénomène de polarisation de l'emploi dans les grands centres urbains moins marqué	- Une accessibilité au service limitée sur certains territoires - Un niveau de formation de la population relativement faible - Main d'œuvre qualifiée qui tend à quitter la région (notamment pour la Suisse) - Une croissance régionale parmi les plus faibles des régions françaises - Une dépendance structurelle vis-à-vis des commandes extérieures (faible proportion de la sphère présentielle mais en augmentation) - Une proportion de cadre inférieure à la moyenne de province (pèse sur l'attractivité et les capacités d'innovation de la région) - Un secteur tertiaire insuffisamment développé - Peu de centres de décision des grandes entreprises
Opportunités	Menaces
- Des atouts touristiques sous exploités : le secteur touristique représente 2,4% de l'emploi en Franche-Comté contre 4,4% à l'échelle nationale² - Positionnement géographique stratégique : proximité de territoires dynamiques : Suisse, Allemagne, Rhône-Alpes... (aussi des effets pervers) - Recherche d'activités innovantes dans les secteurs industriels traditionnels de la région par la création de plateformes technologiques (ENSMM, Lycée Tecbois et Innovalim) - Dynamique de coopération interrégionale notamment au sein du pôle de compétitivité - Des secteurs en mutation : l'automobile vers les mobilités de demain - Capacité d'entraînement du secteur des microtechniques sur de nombreuses filières : dispositifs médicaux, horlogerie, métrologie...	- Un dynamisme démographique disparate selon les territoires - Une économie régionale particulièrement exposée à la concurrence internationale des pays à plus faible coût de main-d'œuvre - Une industrie en recul tendanciel à l'échelle nationale - Une industrie automobile (1^{er} employeur de la région) en grande difficultés à l'échelle nationale et européenne - Forte attractivité des régions voisines : Suisse, Alsace, Rhône-Alpes qui tendent à capter une partie de la main d'œuvre qualifiée de la région. - Une main d'œuvre qualifiée insuffisante pour accompagner les mutations technologiques. - Enjeu de reprise des entreprises industrielles, commerciales, artisanales et agricoles dans un contexte de départ en retraite massif des cadres dirigeants de TPE/PME.

² Source : PDR FEADER Franche Comté V2 p.14

Tissu d'entreprises

Caractéristiques générales :

- Un tissu d'entreprise dual : forte représentation des grands groupes et des TPE/PME
- Des filières historiques qui s'organisent conjointement autour de grands groupes et d'un tissu dense de sous-traitants : automobile (1^{ière} filière industrielle employeur régional), mécanique/micro-mécanique (30% des effectifs industriels), chimie, énergie et transport
- Des filières motrices à fort potentiel, structurées autour de petites et moyennes entreprises parfois à haute valeur ajoutée : énergie, éco-construction, bois-forêts, microtechniques...

Forces	Faiblesses
- Des entreprises qui ont relativement bien résisté à la crise : le taux de survie à 5 ans des entreprises créées en 2006 s'élève à 53,7 % en 2011 contre 51,6% à l'échelle de la France métropolitaine.³ - Des TPE/PME qui maillent efficacement les territoires ruraux - Des stratégies convergentes pour soutenir la structuration de filières clés : plans stratégiques, pôles de compétitivité, projets de recherche ciblés	- Un enjeu majeur de création/reprise des PME/TPE dans les zones rurales confrontées à un faible dynamisme démographique. Notamment en ce qui concerne les commerces et services de proximité dont dépend l'attractivité de ces territoires - De nombreuses entreprises dépendantes de centres de décision extrarégionaux : un taux de dépendance des emplois salariés à un siège située hors région qui approche les 45% soit le 9^{ième} taux régional le plus important en France⁴ - Une économie transfrontalière dépendante du dynamisme de l'économie suisse - Un taux de création d'entreprise légèrement inférieur à la moyenne nationale (14,7 contre 15,3%)⁵

³ Source : INSEE

⁴ Source : Diagnostic territorial stratégique et propositions d'orientations stratégiques pour la région Franche-Comté, 31 Novembre 2012

⁵ Source : INSEE

Innovation et compétitivité

Caractéristiques Générales :

- Une R&D surtout réalisée en interne : 74 % des entreprises innovantes en technologie ont ainsi effectué des activités de R&D au sein de leur entreprise (70 % en moyenne en France de province)⁶

Forces	Faiblesses
- Des PME particulièrement dynamiques dans les innovations technologiques (produit ou procédé) : Entre 2008 et 2010, 41 % des PME franc-comtoises ont introduit une innovation technologique, contre 37 % pour leurs homologues de France de province.⁷ - Une ouverture à l'international des entreprises régionales qui favorise l'innovation : Le taux d'innovation des entreprises franc-comtoises à marché international est inférieur de deux points à celui de France de province (52 % contre 54 %) mais est supérieur au taux d'innovation des entreprises à marché national (31 %) - Une innovation particulièrement forte pour les entreprises à marché régional : 20% dans la région soit 4 points de plus qu'en moyenne nationale de province - Une R&D privée prédominante : 86% de l'effectif total (notamment dans la plasturgie, l'automobile et l'énergie) - Présence de grands groupes industriels (Alstom, PSA, General Electric, Solvay) qui stimulent la R&D : 3^{ème} région pour son effort de recherche (dépenses R&D privées/PIB) (INSEE 2009) - Un système universitaire renforcé par le rapprochement de l'enseignement supérieur de Franche-Comté et de Bourgogne au sein du Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES) Bourgogne-Franche-Comté	- Des activités de R&D peu partenariales : le recours à d'autres entreprises ou organismes de recherche pour les activités de R&D est moins fréquent dans la région qu'au niveau national (25 % en Franche-Comté contre 30 % en France de province). - Des filières stratégiques peu innovantes : IAA et filière bois - Une innovation souvent freinée par des capacités financières insuffisante : le taux d'innovation, égal à 16 % en moyenne pour les entreprises dont le taux d'investissement est inférieur à 10 %, atteint 38 % pour celles dépassant ce seuil d'investissement. Ces dernières présentent un taux d'innovation supérieur de 14 points à la moyenne de France de province. - coûts d'innovation trop importants ou difficultés à trouver des financements comme principaux freins à l'innovation pour les entreprises innovantes. Néanmoins ces freins sont relativement moins forts en région qu'en moyenne nationale de province⁸ - Un déficit de cadres et d'emplois en conception-recherche - Une innovation de marketing ou d'accès au marché encore en retrait - Peu de services de haute technologie et faiblesse de la R&D publique : une des régions les moins dotées par rapport au nombre d'habitants ; - Peu de diffusion de la recherche privée vers les PME - PME peu innovantes : peu de brevets ; faible organisation interne ; peu de collaborations avec les universités - Concurrence de la Suisse qui capte une partie de la main d'œuvre qualifiée - Une recherche publique en retrait (part la plus faible de France) : effectif et

⁶ Source : INSEE

⁷ Source INSEE :

⁸ INSEE

effort de recherche faible, peu de concertation entre acteurs, enjeu de gouvernance dans un contexte de multiplicité des acteurs...

- Des passerelles entre recherche et entreprises encore à créer
- Sous-représentation des organismes de recherche (INRA, CNRS, INSERM, CEA...)
- Une adéquation entre les thématiques de recherche en région et les besoins des entreprises encore insuffisante (à l'exception notable des microtechniques)
- Un tissu industriel fortement marqué par les structures de petite taille, sous-traitantes et dépendantes de donneurs d'ordres extrarégionaux ; d'où des capacités d'investissement et une culture de l'innovation limitées
- Un tissu de PMI/PME que les difficultés d'accès aux financements (et en particulier le renforcement de leur fonds propres) privent d'opportunité d'innovation.

Internationalisation

Caractéristiques générales :

- Une économie relativement tournée vers l'extérieur (Suisse, Axe Rhin-Rhône...)
- 57 % des entreprises (dont un tiers dans la métallurgie) sont présentes sur un marché international contre 44 % en moyenne en France de province
- mise en service de la LGV Rhin-Rhône constitue dans ce contexte une véritable opportunité, dans la mesure où elle peut permettre une mise en relation étroite entre les différents territoires de cet axe, favorisant l'approfondissement des échanges et coopérations.

Emploi / Impact social

Caractéristiques générales :

- Une part importante de salariés transfrontaliers

<u>Forces</u>	<u>Faiblesses</u>
- Une proximité avec la Suisse porteuse d'emploi notamment dans le secteur des services - Un savoir-faire reconnu - Faibles perspectives d'emploi à la sortie d'études : taux de chômage des étudiants du supérieur 3 ans après la fin de leurs études de 7,9% contre 6,9% en moyenne nationale⁹. - Un tissu d'emploi relativement dense en zones rurales mais en recul : les communes isolées accueillent 8% de l'emploi régional (contre 5% en moyenne en province).¹⁰ - Un taux de chômage inférieur à la moyenne nationale : Au troisième trimestre 2013, le taux de chômage franc-comtois s'établit à 9,9 % de la population active et reste inférieur à celui de la France métropolitaine (10,5 %) ¹¹	- Déficit en ingénieurs et cadres techniques au sein des PME. Ils représentent en effet 4,9 % des emplois régionaux contre 6,7 % en France de province. De même, la part des cadres et professions intellectuelles supérieures est plus faible dans la région (9,3 % contre 12,9 % en France de province) - Un niveau de qualification de la main d'œuvre parfois insuffisant au regard des besoins des entreprises : niveau de formation de la population relativement faible - Une région particulièrement touchée par la crise : un recul de l'emploi entre 2007 et 2012 plus fort qu'à l'échelle nationale et particulièrement marqué dans l'industrie, l'agriculture et la construction - Difficultés à recruter des personnels qualifiés (faible attractivité des filières productives) - Une part de l'emploi précaire supérieure à la moyenne - Un taux de chômage longue durée important - De fortes disparités régionales en termes d'emploi : zone d'emploi de Morteau présente des résultats très positifs au contraire de la zone Belfort-Montbéliard-Héricourt - Enjeu fort de reconversion d'une partie de la main d'œuvre employée dans les filières historiques en déclin vers les filières émergentes

⁹ Source : Diagnostic territorial stratégique et propositions d'orientations stratégiques pour la région Franche-Comté, 31 Novembre 2012

¹⁰ Source : Diagnostic territorial stratégique et propositions d'orientations stratégiques pour la région Franche-Comté, 31 Novembre 2012

¹¹ INSEE

3.2.2 Volet Agriculture/Agroalimentaire/Forêt-Filière Bois

Caractéristiques principales :

- région dont près de 57%¹², en 2010, de ses exploitations agricoles s'inscrivaient dans cette filière
- Un secteur IAA dominé par l'industrie laitière

Forces	Faiblesses
• Des filières structurées menant des politiques de différenciation fortement engagés dans les démarches qualité (AOP, AOC...) : 1^{ière} région de France pour le nombre d'exploitations sous démarche qualité • Une part de produits AOP ou AOC importante assurant une stabilité des revenus aux agriculteurs (débouchés moins fluctuants, image de qualité reconnue) • 3^{ème} région la plus boisée de France, composée en majorité de forêts publiques • Des activités amont et intermédiaire de la filière bois (sylviculture et exploitation forestière, travail du bois) particulièrement développées et présence d'activité aval (meubles, industrie du papier...) • Forte présence d'entreprises de la première transformation du bois : 4^o région de France pour la production de sciage • Un niveau de formation des chefs d'exploitation et co-exploitants en augmentation depuis 2000 • Fort maillage territorial des filières AGRO/AGRI/BOIS : les exploitations agricoles et sylvicoles sont présentes dans 95% des communes de Franche-Comté • Une production agricole (hors vin) en grande partie transformée par des TPE-PME locales • Une filière biologique importante : 5^{ème} région en termes de SAU suivant un mode de production biologique • Une production laitière importante qui trouve des débouchés forts dans la production de fromage (5 AOP) • Des laboratoires de recherches et des centres techniques performants	• Diminution tendancielle des effectifs et des exploitations agricoles depuis 2000 • Sous exploitation des ressources forestières due à un morcellement des parcelles (notamment pour les forêts privées) et des difficultés d'accès • Une filière bois-énergie insuffisamment structurée (débouché sous-exploité) • Manque de coordination entre producteurs de bois, entreprises d'exploitation forestières et entreprises de transformation. • Une part des cultures pérennes faibles, de l'ordre de 0,5% contre une moyenne nationale de 3,7%¹³ • Un réseau d'irrigation trop peu développé : seules 0,3% des terres arables sont irriguées (5,7% au niveau national)¹⁴ • Faible connexion entre les acteurs amont et aval de la filière bois • Une recherche peu développée dans les secteurs IAA et agricole (car production surtout sous signe qualité) • Des relations inter-secteurs ou inter-filières encore trop peu développées • Défaut d'ingénierie et d'animation quant à la mise en place des circuits courts • Manque de diffusion des nouvelles productions et nouvelles méthodes de production • Un secteur agricole et IAA spécialisé sur des produits à faible valeur ajoutée (Lait-Fromages, Viandes) • Manque d'investissement dans les outils de transformation sur certaines filières (viandes notamment) • petite taille des entreprises et exploitations rurales ne leur permet pas de dégager les moyens nécessaires à la recherche et développement

¹² PDR p.21

¹³ PDR p. 16

¹⁴ PDR p. 16

travaillant sur les thématiques proches des besoins des entreprises

- **1 pôle de compétitivité agro-alimentaire** : VITAGORA goût-nutrition-santé
- Poids important des polycultures d'élevage favorisant la complémentarité entre les productions
- **Important réseau d'accompagnement technico-économique des agriculteurs** (chambres, coopératives, filières...)
- **Un réseau d'accompagnement à l'installation** dense et bien fléché
- **Dynamisme du renouvellement des agriculteurs et de la reprise d'exploitation**

<u>Opportunités</u>	<u>Menaces</u>
• Un tiers des primo-exploitants (installé après 2000) ne sont pas issus d'une famille d'agriculteurs laissant présager des capacités de changement et d'innovant supérieur/nouvelle. • Un très bon maillage des exploitations agricoles et des entreprises de première transformation permettant des synergies entre acteurs • Une demande sous-exploitée (ex : cantine) en circuit court. • Une région d'élevage propice au développement d'une filière de méthanisation agricole • Utilisation croissante du bois : construction, bois énergie. Soutenu localement • Partenariat régional très actif dans la filière bois notamment la démarche bois énergie au sein de l'ADIB (Association régionale pour le Développement de la forêt et des Industries du Bois en Franche-Comté)	• Un nombre d'actifs agricole en recul (- 21% depuis 200) ¹⁵ et vieillissant • Une concurrence accrue pour la filière laitière suite à la suppression des quotas laitiers. • Des exploitations agricoles relativement de petite taille donc plus vulnérables aux aléas économiques et moins capable d'assumer les investissements de modernisation et d'accès au foncier • Situation fragile des entreprises de travaux forestiers et des transporteurs de bois : alors qu'ils sont à l'interface entre la production de bois et la transformation. • La forte prédominance de la production laitière dans certaines zones géographiques freine l'implantation de production de diversification et renforce la spécialisation, ce qui induit un risque accru dans ces zones en cas de fluctuation incontrôlée du marché laitier. • Risque de conflit d'usage entre les différents débouchés (bois d'œuvre, bois d'industrie et bois énergie), qui ne demandent pas tous les mêmes équipements (scieries).

¹⁵ PDR p.19

3.2.3 ESS

- 10% du tissu économique
- 12, 1% des emplois salariés proposés en région en 2011, au-dessus de la moyenne nationale et première région du Grand-Est
- Un secteur dominé par les structures associatives. Mais une surreprésentation des mutuelles et des coopératives. la Franche-Comté est la première région, avec la Bourgogne, pour la part des mutuelles dans les établissements de l'ESS
- L'action sociale principal secteur d'activité des structures ESS en Franche Comté

<u>Forces</u>		<u>Faiblesses</u>	
• Un nombre de structure supérieur à la moyenne nationale de près d'1 point • Un poids économique qui s'accroît à un rythme relativement élevé : + 0,7% entre 2005 et 2011 soit une progression parmi les plus forte en région métropolitaine. • Un secteur qui a bien résisté à la crise		• Des secteurs qui stagnent : enseignement, activités financières et assurance • Des emplois à temps partiels plus répandus que dans le reste de l'économie • Un dynamisme de l'ESS disparate selon les territoires de la région	
<u>Opportunités</u>		<u>Menaces</u>	
• Une diversité des activités et produits permettant la mise en œuvre d'une stratégie de filière afin de renforcer les liens économiques entre acteurs de l'ESS. • Une économie reconnue comme créatrice d'emplois et levier d'animation des territoires • Le soutien des fonds structurels européens (FSE, FEDER) • Un marché d'emploi non saturé		• Un vieillissement des effectifs plus marqué (enjeu de renouvellement et de transmission)	

4 Bilan de la politique menée sur 2007 - 2013

4.1 Synthèse de l'évaluation

L'évaluation ex ante des instruments financiers a conduit à étudier l'ensemble des outils à disposition des porteurs de projets et / ou dirigeants d'entreprises du territoire, qui ont mobilisé des fonds FEDER sur la période 2007-2013.

Nous notons la particularité en Région Franche-Comté d'avoir intégré la logique des instruments financiers dans la chaîne globale de financement sans pour autant renoncer au mode de soutien classique de l'économie au travers de subventions. Le curseur entre subventions et instruments financiers suit une logique de risque.

Au-delà de la simple évaluation des différents dispositifs, notre étude nous conduit à formuler des recommandations plus générales quant à leur intégration dans la chaîne globale de financement de l'économie du territoire. Les principales conclusions de notre analyse sont les suivantes :

➡ Les points forts du dispositif

- **Une région fortement dotée d'outils privés et publics de financement**
 - **Une forte action publique pour soutenir l'ensemble des champs économiques**
 - Un mode de financement qui intègre déjà des mécanismes d'ingénierie financière (avances récupérables/prêts, garanties et capital investissement)
 - **Des outils (publics / privés) qui couvrent a priori :**
 - L'ensemble des besoins des entreprises
 - Positionnés sur les étapes clés du développement :
 - Amorçage / Création,
 - Développement,
 - Retournement,
 - Transmission,
 - Innovation.
- **Un écosystème très actif dans l'accompagnement** des porteurs de projets / dirigeants d'entreprises du territoire qui permet aux **structures de collaborer** en bonne intelligence

➡ Les points d'attention

- **Une faible culture financière** des porteurs de projets / dirigeants d'entreprises qui ne leur permet pas de mobiliser les bons outils au bon moment
- **Une communication sur les outils à consolider (attractivité endogène et exogène)**
- Certains dispositifs ont une **faible activité sur le territoire**

- ➡ 3 dispositifs financiers ont bénéficié d'un soutien du FEDER sur la période 2007 – 2013 dans le cadre de la subvention globale de la Région :

➤ **FCPR Création 3 :**

- Dotation totale : 3 015 000€
- Part FEDER : 640 000€

➤ **OSEO (Bpifrance) Fonds Régional de Garantie FEDER (FRG FEDER) :**

- Dotation totale : 1 000 000€
- Part FEDER : 500 000€

➤ **Fonds d'intervention FEDER Innovation (FIFI) :**

- Dotation totale : 2 000 000€
- Part FEDER : 1 000 000€

Le bilan des outils présentés dans la suite du rapport offrent une vision synthétique sous forme de tableau de la pertinence et de l'efficacité de chaque dispositif étudié, complétée de commentaires issus de la conduite des entretiens et des analyses des éléments chiffrés que nous avons pu récupérer auprès des services de la Région et des structures gestionnaires de ces outils.

4.1.1 FCPR Création 3

Structure	Perception des acteurs du territoire	Critères		Perception	Commentaires
INVEST Franche Comté	A renforcer	Pertinence	Besoins financiers des PME	+++++	Positionnement actif sur les phases les plus risquées de la vie des entreprises pour lesquelles les acteurs de l'investissement en capital se désengagent
			Besoins techniques des PME	++++-	Renforcement des compétences techniques (managériales, financières) des dirigeants d'entreprises pendant la phase d'instruction préalable à l'investissement et pendant le suivi de la participation
			Besoins des acteurs financiers	+++-	Effet levier sur des financements complémentaires mobilisables (ratios financiers pour lever de la dette)
			Territoire – développement	++++-	Les précédentes générations de fonds ont été totalement investies sur le territoire et ont montré leur capacité à faire émerger des entreprises de croissance
			Territoire – innovation	+++-	Le critère d'éligibilité concerne le potentiel de croissance plus que le caractère innovant des projets présentés
			Territoire – image	++++-	L'activité soutenue et le professionnalisme de la structure gestionnaire (SIPAREX)
		Soutenabilité	Pérennité des outils	++++-	Assuré par la sélectivité sur les dossiers soutenus et par le suivi des participations par l'équipe de gestion Modèle économique basé sur les plus values réalisées à la sortie
			Pérennité des PME	+++-	Taux de défaillance en cours d'analyse
		Cohérence externe	Articulation avec l'environnement	++++-	Proximité avec l'écosystème de l'accompagnement à la création Chainage avec les fonds « développement » (Siparex)
			Plus value des outils	+++++	Rapidité d'intervention Positionnement déserté dans d'autres régions

Pertinence de reconduction de l'outil

- Positionnement de l'outil en adéquation avec les attentes des dirigeants d'entreprises du territoire,
- Financement des phases les plus risquées
- Reconnaissance du professionnalisme de la structure gestionnaire (réactivité)

Les évolutions souhaitables

L'outil CREATION 3 est un outil qui répond parfaitement aux besoins du marché. Il convient donc de maintenir et pérenniser ce dispositif.

Par ailleurs, il est important de prendre en compte les évolutions à venir au niveau du territoire, notamment dans le cadre de la fusion des régions. Aussi, comme cela est imaginé, il serait pertinent d'envisager le déploiement du fonds dans une logique plurirégionale avec la région Bourgogne.

4.1.2 Fonds Régional de Garantie

Structure	Perception des acteurs du territoire	Critères			Perception	Commentaires
FRG	A renforcer	Pertinence	Besoins financiers des PME		+++--	Une couverture large de la garantie (exclusion des entreprises en difficulté)
			Besoins techniques des PME		++--	Traitement standardisé de l'instruction des demandes qui ne permet pas une montée en compétences des bénéficiaires
			Besoins des acteurs financiers		+++++	Capacité à convaincre les partenaires bancaires
			Territoire – développement		+++--	Effet modéré
			Territoire – innovation		+++++	Critère obligatoire pour le FRG FEDER
			Territoire – image		++--	Pas d'élément différenciant par rapport à d'autres régions
		Soutenabilité	Pérennité des PME		+++--	
		Cohérence externe	Plus value des outils		+++++	Indispensable dans le contexte d'évolution des pratiques bancaires

Pertinence de reconduction de l'outil

L'ensemble des acteurs interrogés au cours de l'étude reconnaît la valeur ajoutée de l'outil garantie dans la mobilisation du financement bancaire. Si les banques de la place affirment que la qualité des projets présentés constitue le seul facteur de prise de décision, ils s'accordent pour dire que leurs propres contraintes réglementaires les conduisent cependant à privilégier les projets qui peuvent bénéficier d'une garantie.

Les évolutions souhaitables

Compte-tenu, du contexte économique actuel, de la nécessité de pouvoir « rassurer » les partenaires financiers pour soutenir les projets en création, transmission, développement, l'intervention est garantie est un dispositif plébiscité par l'ensemble des acteurs. Aussi, il convient de pouvoir maintenir ce type d'intervention en région Franche Comté. Par ailleurs, il pourrait être intéressant de pouvoir mobiliser l'outil de garantie au-delà des prêts bancaires sollicités par les entreprises, en garantie de l'investissement en fonds propres ou quasi-fonds au sein des entreprises régionales.

4.1.3 Fonds d'Intervention FEDER Innovation (FIFI)

Le FIFI est l'ancienne génération du Fonds Régional Innovation (FRI). Il s'agit d'un fonds qui a un mode de fonctionnement propre mobilisant des crédits FEDER, qui fonctionne en parallèle du FRI. Le comité d'investissement du FRI décide, au regard des projets, de les soutenir via le FRI ou le FIFI.

Structure	Perception des acteurs du territoire	Critères		Perception	Commentaires
FIFI	FRI ancienne génération, alimenté par des Fonds FEDER, très peu connu des acteurs du territoire	Pertinence	Besoins financiers des PME	++---	Ce dispositif favorise l'octroi d'une avance remboursable en directe
			Besoins techniques des PME	+---	Méconnu des PME, c'est le comité de sélection du FRI qui oriente les projets sur le FIFI ou le FRI
			Besoins des acteurs financiers	+---	Avances remboursables, mais pas de garantie Bpifrance. Difficulté pour les acteurs financiers de co investir dans des projets innovants sans garantie spécifique de Bpifrance.
			Territoire – développement	++---	Peu d'effet
			Territoire – innovation	++++	Le FIFI ne finance que des projets innovants
			Territoire – image	+---	Peu connu, peu d'informations sur ce fonds. Confusion avec le FRI.
		Soutenabilité	Pérennité des PME	+++--	
		Cohérence externe	Plus value des outils	++---	Permet d'orienter des fonds FEDER sur des projets innovants. Mais aucune pertinence à maintenir cet outil en l'état.

Pertinence de reconduction des outils

Les principaux atouts de cet instruments résident dans :

- La souplesse du dispositif qui permet d'appréhender le risque tout au long de la vie des projets d'innovation qu'il soutient en positionnant un curseur entre subvention et prêt,
- Ce dispositif permet d'accompagner des entreprises à des niveaux de maturité très hétérogènes (amont / risque jusqu'à l'aval / marché)

Les évolutions souhaitables

Les travaux conduits pendant la phase de rédaction de la nouvelle génération de la Stratégie Régionale d'Innovation ont permis :

- D'identifier les Domaines d'Activité Stratégiques qui seront pourvoyeurs de nouveaux projets à financer et qui mobiliseront des fonds FEDER
- Communiquer sur les actions de la Région en matière de financement de l'innovation (dans toutes ses composantes et à travers l'ensemble des dispositifs existants)
- En anticipation de phase, de générer un futur deal flow qui milite pour le renforcement du FRI par du FEDER afin d'être en mesure de soutenir des projets qui par ailleurs ne trouveraient pas de solution de financement sur le marché privé.
- Pas de pertinence à maintenir le FIFI, en revanche il est nécessaire de consolider et faire évoluer le FRI avec des fonds FEDER.

5 Analyse demande - offre

5.1 Analyse de la demande de financement

A noter que cette partie traite spécifiquement du volet Développement des entreprises.

En effet, compte-tenu de la maturité des bénéficiaires potentiels sur la mobilisation d'instruments financiers dédiés, d'une demande limitée et de la difficulté identifiée à déployer des instruments financiers sur les volets Agriculture, Transition énergétique et Urbain, il a été décidé, en concertation avec le partenariat régional, de ne pas inscrire d'instruments financiers sur le volet « Transition énergétique » et le volet « Urbain » du PO FEDER/FSE 2014-2020, ni dans le PDR 2014-2020.

Pour autant, la période de 2014-2020 doit être considérée comme une période de transition et d'expérimentation. Un ensemble d'actions et d'opérations doivent être conduites pour diffuser, vulgariser et favoriser l'appropriation de la valeur ajoutée des instruments financiers auprès des acteurs visés (secteur agricole, secteur de la transition énergétique, volet urbain). L'objectif serait donc de faire évoluer l'offre à moyen/long terme avec des outils pragmatiques et adaptés aux besoins et à la typologie des acteurs du territoire.

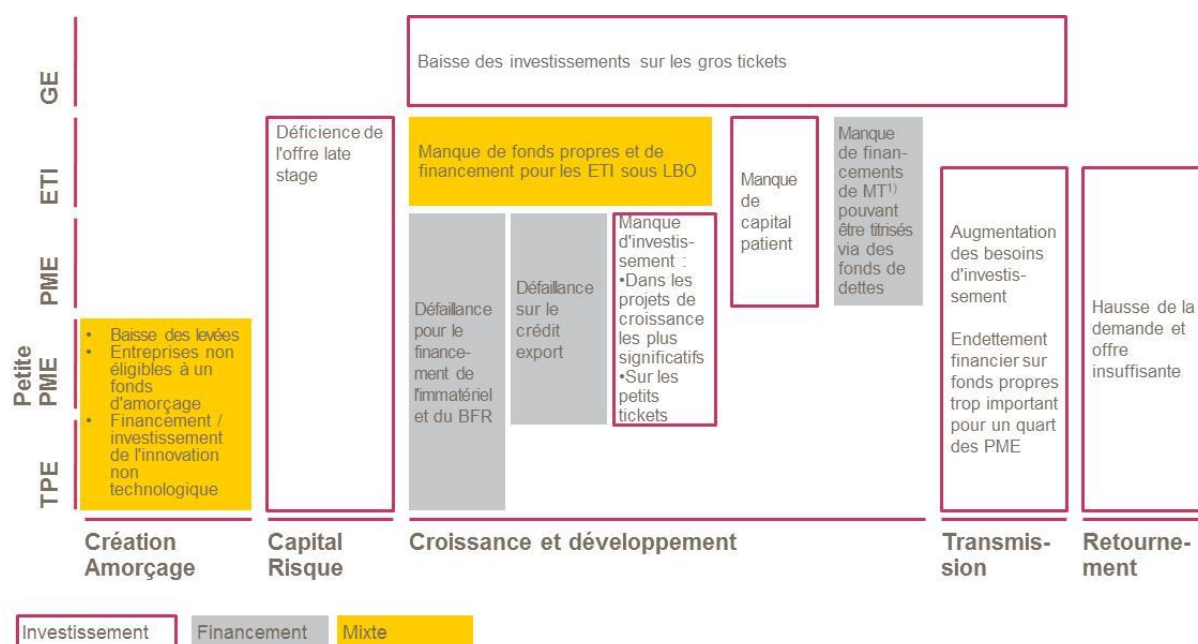
Cette option ne doit pas empêcher de mener une réflexion sur le sujet au cours de la programmation en s'appuyant :

- Sur des initiatives menées dans d'autres régions à titre expérimental et qui pourraient s'adapter à la situation franc-comtoise. En effet, le peu de recul sur la mobilisation des fonds européens dans des instruments dédiés au monde agricole milite pour que la Région puisse s'appuyer sur un retour d'expérience facilitant la mise en œuvre sur le territoire. Nous pensons notamment à certaines initiatives menées en Corse sur un outil de garantie dont les principes sont connus et repris par des acteurs en Région (FCA, Chambre d'Agriculture) pour faciliter les installations en lien avec l'alimentation de proximité.
- Une revue à mi-parcours des besoins nouveaux qui pourraient émerger dans certaines filières, compte-tenu de la grande diversité de la structuration du monde agricole et des grandes différences dans les besoins de financement des exploitations.

A titre d'illustration, on peut noter la présentation d'un outil innovant de soutien au monde agricole par le capital investissement qui a été faite aux acteurs de la filière franc-comtoise. Il s'agit du dispositif Labeliance qui vise à soutenir des exploitants agricoles (sur des projets d'installation et / ou développement, diversification) par de la prise de participation au capital des structures d'exploitation. Cet outil permet d'alléger des plans de financement qui passent aujourd'hui essentiellement par de l'endettement bancaire et s'adapte particulièrement à une nouvelle génération d'exploitants agricoles, souvent non issus du monde agricole, pour lesquels la maîtrise du foncier n'est pas forcément le bon schéma dès lors qu'ils cherchent plutôt à valoriser le capital exploitation de leur entreprises agricoles.

Concernant le volet énergie, et afin d'alimenter la réflexion sur le sujet, nous proposons en annexe différentes initiatives mises en œuvre dans d'autres régions, afin de fournir des pistes de réflexions.

5.1.1 Volet Développement des entreprises



Source: Revue d'activité des directions Bpifrance, 2013

Cette cartographie permet d'illustrer les deux principaux éléments de diagnostic suivants :

- **Problématiques fonds propres** : une difficulté à financer l'amorçage qui s'explique (en partie) par une baisse des levées de fonds opérées par les sociétés de gestion et par un déplacement sur des phases moins risquées de la vie des entreprises
- **Financement** : dans une situation de crise, les entreprises qui paradoxalement portent des projets de développement et ont des besoins de financement (sur de l'immatériel, financement du BFR avec des carnets de commande remplis) ont du mal à trouver des solutions sur le marché du financement.

En Région Franche-Comté, en première approche, les principaux besoins qui sont remontés de la phase d'enquête portaient sur : ¹⁶

1 – Le besoin de capitaliser les entreprises à tous les stades de développement

Cette problématique récurrente du manque de fonds propres des entreprises peut entraver le bon développement du tissu économique de la Région : sensibilité à des phénomènes de crise, difficulté à pérenniser des emplois, passage de seuil critique (transformation de TPE en PME puis en ETI), difficulté à aller à l'international. Les principales phases de la vie des entreprises sont concernées :

- **Le soutien à la création au sens large et plus particulièrement sur le maillon de l'amorçage**
- **Le soutien pour les entreprises en rebond / mutation après des périodes de crises**
- **Le soutien pour les entreprises en développement**
- **Le soutien à l'innovation**

2 – Sécuriser, pérenniser l'activité des entreprises :

- **Pour les entreprises en développement** : certaines entreprises engagées dans des démarches de développement n'ont pas la surface financière suffisante pour financer leur activité (financement du BFR).
- **Pour les entreprises en réelle difficulté** : ces entreprises rencontrent de grandes problématiques pour se financer et relancer leur activité, le cadre d'intervention des financements étant très contraint pour cette catégorie d'entreprises (montants des fonds propres, nombre d'emplois à créer...). Par ailleurs, au regard de leur situation, elles ont des difficultés à obtenir la confiance de leur réseau bancaire.

3 – Nécessiter d'apporter des garanties pour obtenir le financement de l'entreprise et de ses projets

Le contexte économique n'incite pas à une prise de risque maximale de la part des acteurs du financement, aussi les entreprises bénéficiant de garantie (prêt bancaire, fonds propres) sont celles qui arrivent le plus facilement à se faire financer. Aussi, les outils de garantie sont de plus en plus mobilisés par les entreprises pour convaincre leurs financeurs.

¹⁶ Cette analyse est basée sur la remontée d'informations de porteurs de projets / dirigeants d'entreprises et de structures qui permettent de consolider à leur échelle les demandes des entreprises qu'elles suivent (consulaires, incubateur, agences de développement, pôles de compétitivité) dont la liste est donnée dans ce rapport.

Les éléments de diagnostics ont été présentés en Région Franche Comté à l'occasion d'un Comité Exploratoire, le 10 juin 2014 en présence de l'ensemble de l'écosystème du financement en Région. Celui-ci a permis d'ajuster et préciser les éléments de diagnostics et d'arrêter le périmètre des besoins exprimés par les porteurs de projets.

5.1.2 Volet Economie Sociale et Solidaire

Les questions d'ingénierie financière des structures de l'ESS présentent des spécificités :

- des réserves non partageables
- une lucrativité limitée
- un nombre important des organisations de l'ESS gèrent des activités commerciales ou non et des services qui ressortent de l'intérêt général qui sont par nature non rentables

De plus, d'autres problématiques s'additionnent :

- des difficultés liées au modèle économique du projet et/ou de l'entreprise (activités d'utilité sociale, capacité d'autofinancement)
- une tendance de fond à revendiquer le soutien financier des pouvoirs publics (sous forme de subvention), et ce d'autant plus lorsque la nature de leurs projets est incompatible avec les logiques d'autofinancement.

Enfin, comme toutes les entreprises, les organisations de l'ESS ont des besoins qui ne sont pas les mêmes eu égard à la phase d'intervention (création, développement, consolidation), à l'envergure du projet ou la taille de l'entreprise.

Les entreprises de l'ESS ont deux types (classiques) de problématiques financières :

- Une problématique de fonds propres
- Une problématique de fonds de roulement

Or, à ces deux points s'ajoute une troisième problématique : l'accès aux fonds privés qui s'engagent avec beaucoup de réserve dans le champ ESS pour plusieurs raisons :

- Un retour sur investissement limité
- Des fonds propres réduits

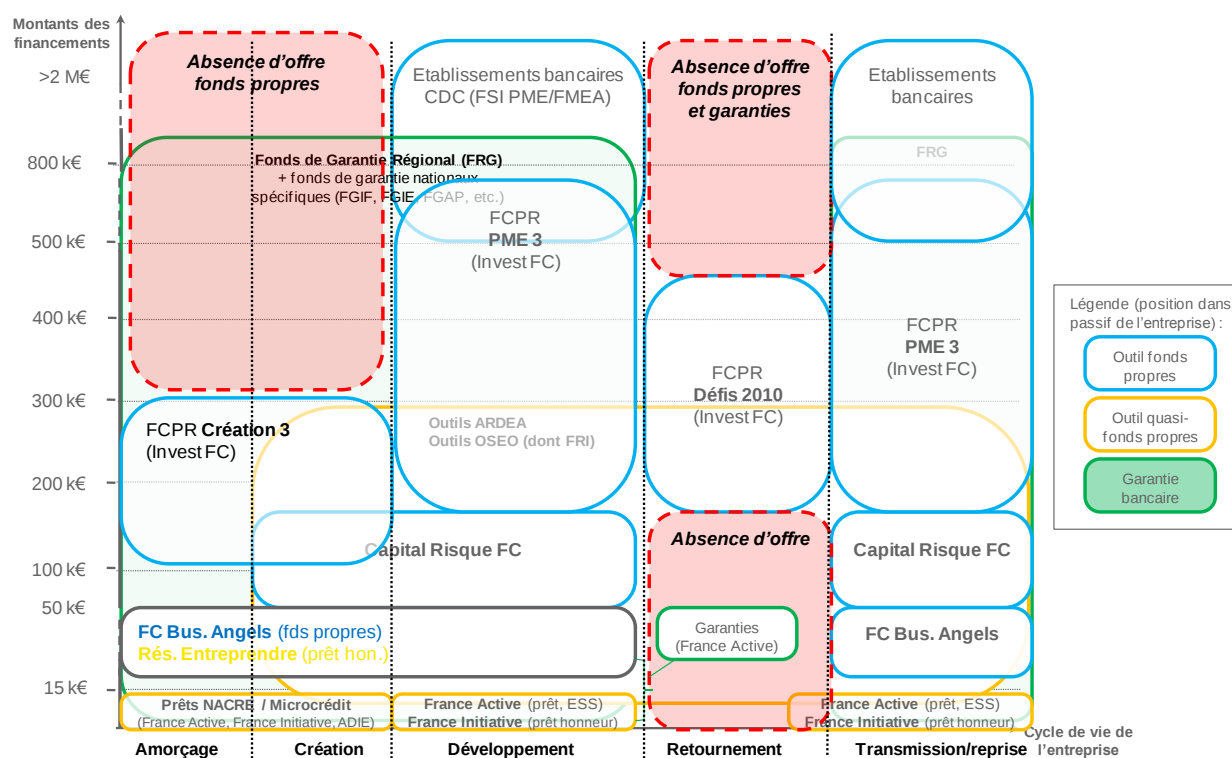
Il est donc essentiel, pour maintenir une dynamique de création d'entreprises dans le secteur de l'ESS, de proposer des outils de garantie permettant à ces entreprises de financer leurs phases de lancement.

A ce titre, le fonds de garantie de France Active constitue un outil essentiel.

Les structures de l'ESS en Région Franche-Comté arrivent à un niveau de maturité qui fait qu'elles deviennent pour certaines éligibles à des dispositifs jusqu'à présent réservés aux entreprises dites traditionnelles. Par ailleurs, les acteurs de l'accompagnement de l'ESS ont développé toute une palette d'outils et d'instruments financiers qui suivent la même logique que ceux à destinations des entreprises classiques. La logique du financement et des contraintes et / ou obligations associées sont parfaitement connues des structures de l'ESS. Certaines ont des besoins financiers qui dépassent la capacité d'intervention des instruments réservés à l'ESS. **Il convient donc d'ajuster les règles d'éligibilité de façon à permettre aux structures de l'ESS qui offrent un niveau de maturité et de structuration suffisant, et qui présentent le plus de perspectives de développement de se financer auprès des outils traditionnels de financement.**

5.2 Analyse de l'offre de financement

Nous présentons ci-dessous la cartographie de l'offre de financement¹⁷ permettant de faire le rapprochement entre offre et carences identifiées dans le diagnostic :



¹⁷ Extrait de « Etude sur l'ingénierie financière en France-Comté : état des lieux et perspectives » – Juillet 2012 – Ernst&Young

5.3 Identification des défaillances

L'analyse comparative de la demande (obtenue par expression des besoins des accompagnateurs et financeurs régionaux interrogés dans le cadre de la présente mission d'évaluation) et de l'offre de financement disponible sur le territoire permet de pointer des défaillances en la matière. Celle-ci est de deux natures différentes :

- **organisationnelle** : concernant les modalités d'accès au financement (gestion de l'information, accompagnement des bénéficiaires, compétences et coordination des acteurs),
- **purement financière** : quand des typologies d'entreprises et / ou des phases de la vie du développement d'une entreprise ne trouvent pas de solution sur le territoire (et plus largement quand il n'existe aucune réponse nationale à cette question.)

D'un point de vue méthodologique, les premiers éléments de diagnostic sur les défaillances de marché (paragraphe 5.1) ont été débattues et amendées en Comité Exploratoire du 10 juin 2014 et présentées de manières corrigées et approuvées par un Comité de Pilotage en Région le 7 juillet dernier. Les recommandations associées en matière d'ingénierie financières sont présentées dans la suite du rapport.

5.3.1 Volet Développement des TPE/PME

Les défaillances remontées lors de la phase de diagnostics portaient sur :

- **Amorçage « tickets d'investissement significatifs »**
- **Soutien à la création**
- **Soutien aux entreprises en rebond / mutation**
- **Soutien au développement des entreprises**
- **Soutien à l'innovation**
- **Garantie**

Les principaux ajustements proposés par le Comité Exploratoire ont permis de préciser le contour des défaillances :

- **Amorçage « tickets d'investissement significatifs »** : Le Fonds National Amorçage (FNA) permet de combler le déficit sur ce maillon du financement d'entreprises à projet fortement capitalistiques. La question reste posée pour les projets présentant de bonnes perspectives de croissance mais n'arrivant pas à se financer en amorçage sur des « petits » tickets qui ne vont que peu intéresser les investisseurs en capital de la place pour des raisons de retour sur investissement trop faibles. Aussi, la Région pourrait, soit étendre le périmètre d'intervention des dispositifs financiers d'aide à la création d'entreprises (Création) pour répondre aux projets nécessitant des petits tickets, soit au travers de son portail des aides pour accompagner des projets clés pour le territoire (bassin d'emploi, attractivité, ...) sans solution de financement auprès des autres outils régionaux.
- **Soutien à la création** : il convient de pérenniser l'outil d'appui à la création déjà existant sur le territoire (CREATION 3) et de le faire évoluer sur un fonds plurirégional pour favoriser une nouvelle dynamique de projets avec la région Bourgogne (évolution à venir dans le cadre de la fusion des régions).
- **Soutien aux entreprises en rebond / mutation** : la Région Franche-Comté a particulièrement innové en positionnant un instrument financier dédié aux entreprises en mutation / rebond (DEFI). Il convient de poursuivre cette dynamique qui au-delà du simple aspect « marketing » permet d'avoir une action significative en matière de préservation des emplois pour des entreprises ayant connu des difficultés mais qui repartent sur des fondamentaux permettant d'assurer un retour à la croissance.
- **Soutien de la croissance** : il convient également ici de consolider et pérenniser le fond de soutien au développement des entreprises, en proposant également comme pour le volet création, un déploiement pluri-régional avec la Bourgogne.
- **Soutien à l'innovation** : il convient d'anticiper l'évolution de la demande et la dynamique de projets engendrés par la mise en œuvre de la 3S.
- **Intervention en Garantie** : il convient de consolider les interventions en Garantie proposées en région et de les élargir à la garantie des interventions en fonds propres ou quasi-fonds-propres permettant de « rassurer » et « assurer » le financement des entreprises régionales.

5.3.2 Volet Economie Sociale et Solidaire

Le diagnostic met en évidence la place prépondérante et le dynamisme de l'ESS dans l'économie régionale. Il s'agit d'une économie reconnue comme créatrice d'emplois et levier d'animation des territoires. Par ailleurs, nous relevons l'apparition d'une nouvelle catégorie d'entrepreneurs orientés vers la création d'entreprises dans une logique de création de leur propre emploi (TPE, notamment dans le secteur de l'ESS).

L'accès aux fonds privés est très difficile dans le champ de l'ESS, d'une part parce que le retour sur investissement est limité, et d'autre part parce que les fonds propres des créateurs sont réduits.

Aussi, pour favoriser le développement de la création d'entreprises dans ce secteur, il est nécessaire de rassurer les investisseurs en proposant des outils de garantie.

Aussi, il convient d'accompagner la dynamique de création sur le secteur de l'ESS, et par des demandeurs d'emploi, en renforçant l'intervention en garantie

Par ailleurs, comme vu lors de l'analyse de la demande, certaines structures de l'ESS atteignent un niveau de maturité qui leur permet d'accéder aux dispositifs jusqu'à présents réservés aux entreprises de l'économie « classique ». Il faut donc créer des passerelles pour favoriser le décroisement et ainsi permettre aux structures qui offrent le plus de perspectives de développement de se financer auprès des outils traditionnels.

Nous préconisons alors de travailler davantage sur l'animation, l'appui, la formation des acteurs de l'ESS pour solliciter les outils des TPE/PME dans leur phase de création / développement / transmission. En effet ces acteurs ont une très faible connaissance de ces outils car non dédiés spécifiquement à l'ESS.

6 Recommandations sur les outils financiers à mettre en œuvre au regard des besoins identifiés et priorisés et de l'offre régionale d'ores et déjà existante

Sur la programmation 2007-2013, 5% des crédits européens ont été affectés à des instruments financiers au niveau de l'UE, et seulement 2% en France. La Commission Européenne s'est fixée comme nouvelle ambition d'atteindre les 10% au niveau de l'UE d'ici 2020.

En effet les crédits européens étant majoritairement utilisés sous forme de subventions, la commission incite les Autorités de gestion à la mise en place de nouvelles formes d'appui par la mobilisation des crédits européens au sein d'instruments financiers. Il convient alors de proposer des outils adaptés aux enjeux du territoire d'une part, et contribuant à la stratégie des programmes d'autre part.

Il est important de rappeler qu'il n'est pas attendu de l'Autorité de Gestion la création systématique de nouveaux outils. L'enjeu est de mobiliser les crédits européens dans des outils répondant aux objectifs des programmes, aux enjeux du territoire, comblant des défaillances et permettant ainsi un effet levier maximal de l'intervention publique. Cela peut se traduire par l'évolution ou le renforcement d'outils déjà existants (qui bénéficient ou non de fonds européens), ou, le cas échéant par la création de nouveaux outils. Dans tous les cas, il doit y avoir une cohérence entre les objectifs de l'outil et les objectifs de la programmation.

Nous rappelons ici que les outils déployés en Franche Comté répondent globalement aux enjeux et aux besoins identifiés, aussi nos recommandations vont plutôt dans le sens d'une consolidation/adaptation des outils d'ores et déjà présents sur le territoire, plutôt que la création ex-nilo de nouveaux outils.

Enfin, la Commission Européenne propose un certain nombre d'outils sur étagère qui ont été conçus pour répondre à certaines défaillances et ainsi faciliter la mise en place de nouveaux instruments dans les territoires. Nous précisons ici qu'aucune défaillance pouvant être comblée par ces outils n'a été identifiée. La mobilisation de ces outils n'est donc pas nécessaire pour répondre aux besoins régionaux.

Cette partie recommandations porte spécifiquement sur le volet Développement TPE/PME, en incluant les acteurs de l'ESS.

En effet, comme expliqué précédemment, il a été décidé de ne pas inscrire des instruments financiers dans le PDR 2014-2020, ni sur le volet « Transition énergétique » et « Urbain » du PO FEDER/FSE 2014-2020. Pour autant, la période de 2014-2020 doit être considérée comme une période de transition/expérimentation. Un ensemble d'actions et opérations doivent être conduites pour diffuser, vulgariser, et favoriser l'appropriation du champ des possibles en matière d'ingénierie financière auprès des bénéficiaires potentiels. L'objectif serait donc de faire évoluer l'offre à moyen/long terme au regard de besoins identifiées et adaptée aux spécificités du territoire.

Pour rappel, ci-dessous un récapitulatif des défaillances identifiées :

Défaillances	Outils ciblés
Soutien à la création	Fonds Création Fonds de garantie ESS Portail des aides régionales
Soutien des entreprises en rebond / mutation	Fonds Défi Portail des aides régionales
Soutien au développement des entreprises	Fonds PME Portail des aides régionales
Soutien à l'innovation	Fonds régional Innovation
Garantie	Fonds régional de Garantie

Au regard de la pertinence des instruments déjà implantés sur le territoire, les recommandations que le Groupement formule visent à ajuster certains outils qui fonctionnent déjà pour les adapter parfaitement aux besoins et évolutions du tissu économique régional.

6.1 Soutien à la création

Outil de garantie pour la création d'entreprises de l'ESS et par les demandeurs d'emploi

Définition du produit	Commentaires
Justification de l'instrument financier	Le diagnostic met en évidence la place prépondérante et le dynamisme de l'ESS dans l'économie régionale. Il s'agit d'une économie reconnue comme créatrice d'emplois et levier d'animation des territoires. Par ailleurs, nous relevons l'apparition d'une nouvelle catégorie d'entrepreneurs orientés vers la création d'entreprises dans une logique de création de leur propre emploi (TPE, notamment dans le secteur de l'ESS). L'accès aux fonds privés est très difficile dans le champ de l'ESS, d'une part parce que le retour sur investissement est limité, et d'autre part parce que les fonds propres des créateurs sont réduits. Aussi, pour favoriser le développement de la création d'entreprises dans ce secteur, il est nécessaire de rassurer les investisseurs en proposant des outils de garantie. France Active proposant ce type d'outil, il convient de le renforcer pour faire face à la demande potentielle croissante.
Mode d'intervention	Intervention sous forme de garantie
Type d'outils	Fonds de Garantie
Gouvernance et pilotage	Gestion assurée par France Active / Conseil Régional
Financeurs potentiels	France Active / Région / Feder / financeurs privés
Nombre de projets financés par an	Estimation de 80 à 90 dossiers en moyenne par an
Tickets de financement	Entre 2 et 3K€ par dossiers, sur des projets entre 15K€ et 20K€.
Taille du fonds sur 6 ans	Entre 1 et 1,5M€ Mobilisation potentielle de 700 K€ de FEDER
Contrainte pour la structure d'accompagnement	Intervention sur le champ de la création d'entreprises de l'ESS
Niveau de faisabilité juridique	Perception du consultant de 1 à 10, 10 étant très difficile : 1 Outil existant dont le périmètre évolue
Niveau de faisabilité opérationnelle sur le territoire	Perception du consultant de 1 à 10, 10 étant très difficile : 1 Outil déjà existant avec une organisation existante. Il s'agit d'ouvrir le périmètre et la taille du fonds.
Valeur ajoutée des fonds européens dans cet outil	Les fonds FEDER vont permettre un effet levier pour maintenir la création d'entreprises de l'ESS, secteur essentiel à l'économie régionale.

Outil de financement de la création d'entreprise (fonds CREATION)

Définition du produit	Commentaires
Justification de l'instrument financier	L'outil CREATION 3 est un outil qui répond parfaitement aux besoins du marché. - Positionnement de l'outil en adéquation avec les attentes des dirigeants d'entreprises du territoire, - Financement des phases les plus risquées (phases où les acteurs de l'investissement en capital se désengagent) - Reconnaissance du professionnalisme de la structure gestionnaire (réactivité) En revanche, il est important de prendre en compte les évolutions à venir au niveau du territoire, notamment dans le cadre de la fusion des régions. Pour faire face à une demande croissante, il serait pertinent d'envisager l'ouverture d'un fonds plurirégional avec la région Bourgogne.
Mode d'intervention	Intervention en fonds propres
Type d'outils	Fonds Commun de Placement à Risque
Gouvernance et pilotage	Gestion assurée par un acteur fortement intégré dans l'écosystème régional + conseil stratégique + comité d'experts
Financeurs potentiels	Fonds publics, banques, entreprises et autres investisseurs privés
Nombre de projets financés par an	Estimation entre 2 et 5 dossiers par an en moyenne
Tickets de financement	Entre 150 et 300 K€ par dossier
Taille du fonds sur 6 ans	10 M€ pour les 2 régions dont 5 millions apportées par la Franche Comté Une mobilisation potentielle entre 2 et 2,5 M€ de fonds FEDER
Secteurs d'activité	Tous secteurs d'activité
Contrainte pour l'entreprise financée	
Contrainte pour la structure d'accompagnement	Intervention sur le champ de la création d'entreprises
Niveau de faisabilité juridique	Perception du consultant de 1 à 10, 10 étant très difficile : 1 Outil existant dont le périmètre évolue
Niveau de faisabilité opérationnelle sur le territoire	Perception du consultant de 1 à 10, 10 étant très difficile : 1 Outil déjà existant avec une organisation existante. Il s'agit d'ouvrir le périmètre et la taille du fonds.
Valeur ajoutée des fonds européens dans cet outil	Les fonds FEDER vont permettre un effet levier pour maintenir la création d'entreprises, et un effet d'entraînement auprès des autres investisseurs privés.

6.2 Soutien aux entreprises en rebond / mutation

Outil de financement des entreprises en rebond (fonds DEFI)

Définition du produit	Commentaires
Justification de l'instrument financier	Afin d'accompagner les entreprises en rebond (celles qui ont connu des difficultés passagères, conjoncturelles et non structurelles et qui ont pris les mesures correctives pour repartir vers la croissance), la Région Franche-Comté a particulièrement innové en positionnant un instrument financier dédié aux entreprises en mutation / rebond sur les précédentes programmations (les différentes générations de DEFI) Par ailleurs, il est important de prendre en compte les évolutions à venir au niveau du territoire, notamment dans le cadre de la fusion des régions (Franche Comté / Bourgogne), et tenir compte en fonction d'une nouvelle dynamique de projets issue de la fusion des régions.
Mode d'intervention	Intervention en fonds propres
Type d'outils	Fonds Commun de Placement à Risque
Gouvernance et pilotage	Gestion assurée par un acteur fortement intégré dans l'écosystème régional + conseil stratégique + comité d'experts
Financeurs potentiels	Fonds publics, banques, entreprises et autres investisseurs privés
Nombre de projets financés par an	Estimation de 3 dossiers par an en moyenne
Tickets de financement	Entre 200 K€ à 700 K€ par dossier
Taille du fonds sur 6 ans	Environ 10 millions Mobilisation potentielle de 1 à 2M€ de FEDER
Secteurs d'activité	Tous secteurs d'activité
Contrainte pour l'entreprise financée	
Contrainte pour la structure d'accompagnement	Proximité avec : - Les entreprises en rebond - Les structures d'accompagnement aux dirigeants d'entreprises du territoire - Reporting auprès des financeurs et porteurs de projets.
Niveau de faisabilité juridique	Perception du consultant de 1 à 10, 10 étant très difficile : 1 Outil existant dont le périmètre évolue
Niveau de faisabilité opérationnelle sur le territoire	Perception du consultant de 1 à 10, 10 étant très difficile : 1 Outil déjà existant avec une organisation existante. Il s'agit d'ouvrir le périmètre et la taille du fonds.

Valeur ajoutée des fonds européens dans cet outil

Le financement de ces entreprises représente un risque élevé, donc difficulté de trouver des solutions de financements privés. Les fonds FEDER vont permettre un effet levier pour maintenir l'activité de ces entreprises, et un effet d'entraînement auprès des autres investisseurs potentiels.

6.3 Soutien aux entreprises en croissance

Outil de financement des entreprises en croissance dont transmission (Fonds PME)

Définition du produit	Commentaires
Justification de l'instrument financier	Les entreprises en phase de croissance sont confrontées à des problématiques de renforcement de fonds propres et de financement de BFR (augmentation) sans que les solutions soient pléthoriques sur le marché du financement. Par ailleurs, comme dans les autres régions françaises, l'une des préoccupations consiste à assurer les transmissions d'entreprises. Les logiques poursuivies sont de natures différentes : - Maintenir les emplois en région - Maintenir des centres de décision en région - Conserver des savoirs faire - Consolider des filières... Par ailleurs, il est important de prendre en compte les évolutions à venir au niveau du territoire, notamment dans le cadre de la fusion des régions (Franche Comté / Bourgogne), et tenir compte en fonction d'une nouvelle dynamique de projets issue de la fusion des régions.
Mode d'intervention	Intervention en fonds propres
Type d'outils	Fonds Commun de Placement à Risque
Gouvernance et pilotage	Gestion assurée par un acteur fortement intégré dans l'écosystème régional + conseil stratégique + comité d'experts
Financeurs potentiels	Fonds publics, banques, entreprises et autres investisseurs privés
Nombre de projets financés par an	Estimations de 3 à 5 projets par an en moyenne
Tickets de financement	Entre 150K€ et 750 K€
Taille du fonds sur 6 ans	Fonds de 10 millions Une mobilisation potentielle de FEDER de 1 à 2M€
Secteurs d'activité	Filières jugées prioritaires : énergie, automobile, agro alimentaire
Contrainte pour l'entreprise financée	
Contrainte pour la structure d'accompagnement	Proximité avec : - Les entreprises en croissances / transmission - Les structures d'accompagnement aux dirigeants d'entreprises du territoire - Reporting auprès des financeurs et porteurs de projets.
Niveau de faisabilité juridique	Perception du consultant de 1 à 10, 10 étant très difficile : 1 Outil déjà existant
Niveau de faisabilité opérationnelle sur le territoire	Perception du consultant de 1 à 10, 10 étant très difficile : 1 Outil déjà existant

Valeur ajoutée des fonds européens dans cet outil	Abondement du fonds pour soutenir la montée en charge et pallier les éventuelles défaillances
---	---

6.4 Soutien à l'innovation

Outil de soutien à l'innovation (Fonds Régional d'aide à l'Innovation – FRI)

Définition du produit	Commentaires
Justification de l'instrument financier	L'outil de soutien à l'innovation qui mérite d'être renforcé en Région Franche-Comté est le Fonds Régional d'aide à l'Innovation. Le FRI est un outil fortement plébiscité par les entrepreneurs qui le mobilisent grâce à sa grande souplesse de mise en œuvre en fonction du degré de risque des projets d'innovation soutenus. Par ailleurs, la mise en œuvre de la future stratégie régionale d'innovation (3S) va amener un flux de dossiers supérieurs à la précédente génération de programmes.
Mode d'intervention	Fonds de prêt Au regard du caractère risqué des projets innovants, il est difficile de financer ces projets par les outils traditionnels. Aussi, le mode d'intervention sous forme de prêt est un dispositif incitatif pour l'entreprise pour le développement de son projet et assurera une dynamique de projets au titre de la 3S.
Type d'outils	Fonds régional d'aide à l'innovation
Gouvernance et pilotage	Bpifrance / Conseil Régional et grandes collectivités de la région associées au financement
Financeurs potentiels	Région de Franche Comté et Bpifrance Franche-Comté ainsi que l'ensemble des grandes collectivités de la région
Nombre de projets financés par an	Une estimation de 15 à 20 dossiers par an en moyenne
Tickets de financement	Entre 50K€ et 100 K€ par dossier
Taille du fonds sur 6 ans	Entre 6 et 10 millions d'euros Une mobilisation potentielle entre 2 et 2,5M€ de FEDER
Secteurs d'activité	Secteurs d'activité intégrés dans les Domaines de Spécialisation de la 3S
Contrainte pour l'entreprise financée	
Contrainte pour la structure d'accompagnement	
Niveau de faisabilité juridique	<i>Perception du consultant de 1 à 10, 10 étant très difficile : 1</i> Outil à consolider qui s'appuie sur des structures existantes.
Niveau de faisabilité opérationnelle sur le territoire	<i>Perception du consultant de 1 à 10, 10 étant très difficile : 1</i> Un outil d'ores et déjà opérationnel
Valeur ajoutée des fonds européens dans cet outil	Un effet levier renforcé pour garantir la mise en œuvre de la 3S et l'atteinte des résultats associés

6.5 Garantie

Outil de garantie (prêts bancaires et fonds propres ou quasi fonds propres)

Définition du produit	Commentaires
Justification de l'instrument financier	Comme indiqué dans le diagnostic, les entreprises bénéficiant de garantie (prêt bancaire, fonds propres) sont celles qui arrivent le plus facilement à se faire financer. Aussi, les outils de garantie sont de plus en plus mobilisés par les entreprises pour convaincre leurs financeurs. Par ailleurs, le FRG (dont le périmètre pourrait évoluer) a démontré sa pertinence sur les dernières années pour répondre aux besoins des entreprises régionales. Aussi, il convient de renforcer cette modalité d'intervention et de l'élargir aux interventions en fonds ou quasi fonds propres.
Mode d'intervention	Intervention sous forme de garantie : Prêt bancaire / Fonds propres ou quasi fonds propres (70%)
Type d'outils	Fonds de Garantie
Gouvernance et pilotage	Bpifrance / Conseil Régional
Financeurs potentiels	Bpifrance / Région / Feder
Nombre de projets financés par an	/
Tickets de financement	Une enveloppe annuelle estimée à 200k€
Taille du fonds sur 6 ans	Environ 2M€ Mobilisation potentielle entre 1 et 1,5M€ de FEDER
Contrainte pour la structure d'accompagnement	/
Niveau de faisabilité juridique	Perception du consultant de 1 à 10, 10 étant très difficile : 1 Outil existant dont le périmètre évolue
Niveau de faisabilité opérationnelle sur le territoire	Perception du consultant de 1 à 10, 10 étant très difficile : 1 Outil déjà existant avec une organisation existante. Il s'agit d'ouvrir le périmètre et la taille du fonds.
Valeur ajoutée des fonds européens dans cet outil	Les fonds FEDER vont permettre un effet levier pour assurer le financement des entreprises régionales et de leurs projets de développement.

6.6 Portail des aides régionales

Outil pour le soutien de la création / développement / transmission / mutation d'entreprises :

Définition du produit	Commentaires
Justification de l'instrument financier	Financement de projets de création / développement industriel / mutation/transmission stratégiques du territoire et ne trouvant pas de solutions auprès des outils traditionnels de financement
Mode d'intervention	Prêts
Type d'outils	Fonds de prêts (Portail des aides régionales)
Gouvernance et pilotage	Conseil Régional Franche-Comté et collectivités régionales
Financeurs potentiels	Région, FEDER et autres collectivités régionales
Nombre de projets financés par an	Une estimation de 5 dossiers par an en moyenne
Tickets de financement	Environ 200 K€ par dossier
Taille du fonds sur 6 ans	Environ 3 millions d'euros Une mobilisation possible de 1 à 1,5M€ de FEDER
Secteurs d'activité	Tous secteurs d'activité
Contrainte pour l'entreprise financée	
Contrainte pour la structure d'accompagnement	Proximité avec : - Les porteurs de projets - Les structures d'accompagnement aux dirigeants d'entreprises du territoire - Reporting auprès des financeurs et porteurs de projets.
Niveau de faisabilité juridique	<i>Perception du consultant de 1 à 10, 10 étant très difficile : 1</i>
Niveau de faisabilité opérationnelle sur le territoire	<i>Perception du consultant de 1 à 10, 10 étant très difficile : 1</i> Relativement simple si la Région gère directement cet outil

7 Contribution des instruments financiers aux objectifs spécifiques du PO FEDER/FSE 2014-2020

Le tableau ci-dessous indique, pour chaque objectif spécifique, si des crédits FEDER sont mobilisés dans des instruments financiers, et si oui, pour lesquels :

Axe Prioritaire	Objectif Thématique	Objectif Spécifique	Mobilisation des crédits FEDER dans instruments financiers	Commentaires
Axe 1 : Assurer le développement et la pérennité de l'économie franc-comtoise en soutenant l'innovation, la recherche et la compétitivité des secteurs de production et de services	OT1 Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation	OS 1.1 Augmenter les activités de RDI dans les domaines de la RIS3 par un renforcement des capacités des centres de recherche	Non	Pas d'outils financiers spécifiques à développer dans le cadre de la RDI
		OS 1.2 Augmenter le nombre de projets collaboratifs dans le cadre de la RIS3	Oui	Renforcement du FRI par du FEDER concernant les projets innovants. Cet outil permet d'appréhender le risque tout au long de la vie des projets d'innovation et pour tout stade de développement.
	OT 3 Renforcer la compétitivité des entreprises	OS 1.3 Accroître le nombre de créations et de reprises d'entreprises	Oui	Le FEDER vient renforcer les fonds communs de placement à risque notamment le fonds Création, le fonds de garantie et le fonds de garantie France Active. Le fonds PME et le fonds mutation (DEFI) vont permettre de renforcer les entreprises en développement/mutation ce qui va indéniablement favoriser la transmission / reprise d'entreprises. Le portail des aides régionales
		OS 1.4 Soutenir l'investissement matériel et immatériel des entreprises et des filières	Oui	Le FEDER vient renforcer les fonds communs de placement à risque notamment le fonds Création et le fonds PME, le fonds mutation DEFI, le fonds de garantie et le portail des aides régionales.

Axe 2 : Promouvoir l'utilisation des TIC en faveur de la société	OT 2 Améliorer l'accès, l'utilisation et la qualité des technologies de l'information et de la communication	OS 2 Accroître la qualité et l'accès aux services grâce au numérique	Non	Pas prévu dans PO
Axe 3 : Assurer un développement durable de la Franche-Comté en limitant sa consommation énergétique	OT 4 : Soutenir la transition vers une économie à faible teneur en carbone dans tous les secteurs	OS 3.1 Développer la production d'énergies renouvelables en Franche-Comté en misant sur son potentiel (bois, méthanisation et géothermie)	Non concerné dans le cadre de cette évaluation	
		OS 3.2 Réduire la consommation énergétique dans le logement social		
		OS 3.3 Réduire la consommation énergétique des bâtiments publics de l'enseignement supérieur		
		OS 3.4 Réduire la progression des émissions de carbone liées aux déplacements domicile-travail	Non	Pas prévu dans PO
Axe 4 : Mettre la formation et la qualification au service d'une économie locale pourvoyeuse d'emplois	OT 10 Investir dans l'éducation, les compétences et la formation tout au long de la vie	OS 4.1 Améliorer les connaissances de base des personnes faiblement qualifiées à travers une meilleure intégration dans des parcours de formation	Non	Pas prévu dans PO
		OS 4.2 Augmenter le niveau de qualification des actifs	Non	Pas prévu dans PO
Axe 5 : Favoriser une approche intégrée du développement urbain durable	OT 6 Protéger l'environnement et promouvoir l'utilisation rationnelle des ressources	OS 5.1 Augmenter la qualité de l'environnement en réhabilitant les espaces dégradés des pôles	Non concerné dans le cadre de cette évaluation	

	OT 9 Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté	métropolitains		
		OS 5.2 Augmenter la qualité du cadre de vie dans les quartiers prioritaires		
Axe 6 : Promouvoir un développement touristique durable du Massif du Jura	OT 3 Renforcer la compétitivité des PME	OS 6.1 Augmenter la qualité de l'offre d'hébergement touristique du massif du jura	Oui	Le FEDER vient renforcer les fonds communs de placement à risque notamment le fonds Création et le fonds PME, le fonds mutation DEFI, le fonds de garantie, le portail des aides régionales qui peuvent bénéficier aux entreprises du secteur du tourisme.
	OT 6 Protéger l'environnement et promouvoir l'utilisation rationnelle des ressources	OS 6.2 Augmenter l'attractivité du massif	Non	Pas prévu dans PO

8 Indicateurs de suivi et de pilotage des instruments financiers

Le tableau ci-dessous présente le « raccrochage » des instruments financier aux objectifs spécifiques, et présente les indicateurs de suivi inscrits au Po FEDER/FSE 2014-2020 qui seront également suivis au titre des instruments financiers :

Instrument financiers	Objectif Spécifique	Manière dont l'instrument financier devrait contribuer à la réalisation des OS	Indicateurs de suivi proposés dans le cadre du PO
FRI	OS 1.2	Favorise l'émergence de projets innovants positionnés sur les domaines retenus dans la 3S. Enjeu fort pour le territoire Le FRI ainsi renforcé va donc permettre de répondre aux demandes de financement des projets collaboratifs, permettant ainsi aux entreprises de se positionner sur de nouveaux marchés, de développer de nouveaux produits	- Investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de la R&D - Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché - Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise - Nombre d'emplois créés dans les entreprises bénéficiant d'un soutien
Fonds de garantie ESS FCPR Création FCPR Defi FCPR PME Portail des aides régionales FRG	OS 1.3	La nouvelle version du FCPR Création va permettre de renforcer la création d'entreprises. Les fonds Defi et PME sont des fonds qui permettent aux entreprises en développement / en mutation de se renforcer ce qui va indéniablement favoriser la transmission / reprise d'entreprises. Ces outils vont donc fortement contribuer à cet OS en permettant de financer les entreprises en création ou reprise transmission	- Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions - Nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien - Investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions) - Nombre d'emplois créés dans les entreprises bénéficiant d'un soutien
FCPR Création FCPR Defi FCPR PME Portail des aides régionales FRG	OS 1.4	Ces outils vont permettre de renforcer les fonds propres des entreprises pour les amener à être plus compétitives	- Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions - Nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien - Investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions) - Nombre d'emplois créés dans les entreprises bénéficiant d'un soutien

Par ailleurs, il convient de définir des indicateurs plus spécifiques aux instruments financiers (au-delà des indicateurs de réalisation prévus pour le suivi du PO FEDER/FSE) permettant à la Région un suivi en continu de la performance des instruments financiers.

Ces indicateurs doivent permettre d'évaluer en continu la performance du dispositif sur le territoire régional et de s'assurer de sa pertinence par rapport au contexte, de son efficacité par rapport aux besoins des acteurs régionaux et aux objectifs visés.

Nous recommandons la mise en place et l'utilisation d'outils de reporting pour assurer le suivi des indicateurs.

Nous présentons ci-dessous une liste d'indicateurs qui pourraient être suivis en région. Ces indicateurs permettent un suivi de la mise en œuvre des instruments financiers et des performances de ces derniers (liste non exhaustive) :

- la mise en œuvre de l'instrument financier (y compris les investissements effectués) ;
 - o Nombre et montant total de prêts consentis / Mesure des évolutions dans le temps
 - o Nombre et montant total des garanties mobilisées / Mesure des évolutions dans le temps
 - o Valeur des investissements en capital / Mesure des évolutions dans le temps
- Le ticket moyen d'intervention ;
- Nombre d'entreprises soutenues ;
- Le type de bénéficiaires soutenus selon :
 - o le secteur / la filière de l'entreprise ou du porteur de projet ;
 - o la taille de l'entreprise ;
 - o la phase de cycle ciblée (création, amorçage, développement, mutation).
- Le nombre total de projets soutenus par rapport au nombre total de dossiers présentés ;
- Le montant total et la répartition des contributions à l'instrument d'ingénierie financière ;
- L'effet de levier des ressources publiques sur les fonds privés ;
- Le montant des défauts occasionnés par les opérations de financement sur le total des financements alloués ;
- Gains tirés des opérations de financement ;
- ...

9 Dispositions permettant le réexamen des dispositifs

Nous préconisons, dans le cadre de la procédure de réexamen, la mise en place d'un comité ad hoc, réunissant l'ensemble des acteurs du financement en région Franche Comté, pour assurer un suivi en continu qualitatif et quantitatif (indicateurs) des instruments financiers. Ce comité pourrait être chargé d'analyser en continu la stratégie d'investissement et proposer des ajustements à l'autorité de gestion le cas échéant.

Par ailleurs, pour garantir l'efficacité des instruments financiers et sécuriser la programmation des fonds européens au sein de ces outils, au-delà du suivi en continu des indicateurs spécifiques (présentés ci-dessus), et pour lequel des moyens de collecte et d'analyse des indicateurs spécifiques devront être mis en place, il conviendra de réaliser des travaux d'évaluation du dispositif.

L'évaluation, qui pourrait se tenir à mi- programme, encadré par ce comité ad hoc, du dispositif déployé permettra de tirer un bilan de l'impact du dispositif mis en œuvre par la Région au regard des objectifs ciblés et des résultats escomptés.

Le réexamen et l'évaluation devra permettre de réaliser :

- Un état des lieux du déploiement du dispositif à partir de l'analyse des indicateurs ;
- Un travail de réactualisation de l'analyse des besoins et de l'adéquation de l'offre ;
- Un travail d'investigation auprès des opérateurs régionaux pour comprendre les résultats et difficultés ;
- Un travail de recommandations d'ajustements des instruments financiers et possibles impacts sur le PO FEDER/FSE

Que ce soit pour l'analyse en continu, ou dans le cadre des futurs travaux d'évaluation, nous recommandons de mettre en place un dispositif de gouvernance qui intègre l'ensemble des opérateurs (financeurs / gestionnaires) pour analyser en continu la mise en œuvre, suivre les indicateurs et discuter des ajustements à mettre en œuvre pour pallier aux difficultés rencontrés et permettre un fonctionnement optimal des instruments financiers. Ce suivi en continu garantira également une adaptation du dispositif à l'évolution du contexte régional.

10 Annexes

10.1 Diagnostic de la rénovation énergétique en Franche Comté

La rénovation énergétique en Franche Comté	
➤ Un parc d'habitat individuel / collectif composé de 620 000 logements ➢ 55% sont des maisons individuelles ➢ Parc de copropriétés : 110 000 logements soit 18% ➤ Plus de 37% du parc du bâtiments construit avant 1948 ➢ Pour le parc privé : plus de 50% de logements construits avant 1948 ➤ Un programme régional : le Plan Bâtiment Durable Franche-Comté ➢ Région pilote au niveau national ➢ Plusieurs outils dont la mobilisation de fonds en assistance technique ELENA-BEI + ELENA-KfW ➤ Objectif poursuivi : parvenir, à horizon 2050, à une moyenne annuelle de 15 000 logements rénovés au niveau BBC	FOCUS : le mécanisme européen ELENA (European Local Energy Assistance) Objectif : Promouvoir des projets locaux d'efficacité énergétique Un succès : plus de 2 Mds€ d'investissements mobilisés Un mécanisme créé à l'initiative de la Convention des Maires en coopération avec la Commission européenne dans le cadre du programme « Intelligent Energy Europe II » 2 volets : • un volet lié aux investissements publics : mécanisme ELENA-BEI • un volet pour les investissements privés : mécanisme ELENA-KfW Signature d'une convention locale de mise en application du dispositif entre la Franche-Comté et la Caisse d'Epargne (partenariat privilégié entre la CE et KfW)

10.2 Financement de la rénovation énergétique – Benchmark des autres régions

Région	Structure	Périmètre	Difficulté constatées	Principe	Capitalisation 1 ^{er} tour	Volume du projet objectif	Prestations proposées	Acteurs qui réalisent les prestations	Partenaires bancaires et financiers
Ile de France	SEM	Logements collectifs + parc social + bâtiments collectivités – rénovation thermique + ENR	Propriétaires réticents à s'endetter long retour sur investissement	Assure la MOA complète (technique, finance, assurances) Mobilise et sécurise la ressource financière Décharge le propriétaire du financement	6 M€ dont 4M Région	40 à 70 M€	-Financement travaux (SEM) -AMO (partenaires des SEM) -Travaux (groupement entreprises BTP) -Exploitation -Couverture des risques de performance	Groupe d'entreprises sélectionnées par la SEM	CDC, CE, Massif
Rhône Alpes	SPL	Bâtiments collectivités partenaires	Idem pour les collectivités. Difficultés à entretenir et rénover les gymnases, théâtres, Hôtel de Ville...	Finance les opérations de rénovation thermique des bâtiments publics des actionnaires. Se rembourse sur loyers auprès des collectivités propriétaires	5,3 M€ dont 5 M Région et 0.3 par 10 collectivités (1€ / hab)	50 M€ sur 3 ans programmés (dont 20 pour les lycées)	-Financement travaux (SPL) - AMO - Négociation contrat-travaux - Exploitation	Entreprises sélectionnées par SPL	
Picardie	Service Public Efficacité Energétique : régie personnalisée (environ 30 personnes)	Logements privés habitat + usage tertiaire		Offre intégrée de services pour accompagner les particuliers dans leur rénovation (conseil, amo, financement, suivi)	42 M€ (nécessaires et espérés ; notamment via Fds européens) pour lancer	Expérimentation sur une partie du territoire 2 000 logements rénovés en 3	-Conseils personnalisés -Accompagne dans les travaux (conseils jusqu'à la définition d'un	Entreprises "labellisées" - en cours de sélection	Enveloppe de prêt BEI pour la Régie qui prêt au particulier

					expérimentation	ans ; puis 13 000 logements d'ici 2020 ; puis 10 000 supplémentaires par an d'ici 2050	programme de travaux ; choix des entreprises ; suivi de chantier) -Finance les opérations, se rembourse par loyers -Assurer le suivi des consommations après travaux -Regrouper et former les professionnels partenaires		
Alsace	Prêt dédié à la rénovation et propre à chaque partenaire bancaire (dispositif d'attente sur 2014 pendant la réflexion sur le 1/3 financement)	Logement privé régional (privé et collectif) – Objectif BBC réno	Vieillessement des logements, réticences des particuliers, solvabilité des particuliers	Appel à manifestation d'intérêt des banques : proposition de produits de financements adaptés		19 000 logements par an d'ici 2050 dont 9 000 collectifs	-Ingénierie technique (Effilogis) – audit -Ingénierie financière -Rénovation niveau BBC rénovation	Entreprises choisies par le particulier	En cours de sélection
Nord-Pas de Calais	opérateur régional en cours de définition dans le cadre d'une étude : SEM ou Sté d'Investissement	logements + priorité au parc privé diffus	Demandes de logement sociale insatisfaite + précarité énergétique Logement très énergivores (> moyenne	Tiers investisseur avec la double approche : conseil + financement ; Intervention par étape ou globale, avec ou sans incorporation de l'Eco-PTZ et tenant compte du montant d'économies d'énergie		simulation cours : 25 000 logements par an dès 2020 ou 12 500/an dès 2030	-Conseils liés aux travaux -Financement spécifique adapté aux économies d'énergie générées	Entreprises choisies par le particulier	en cours : banques locales

t Régional (SIR)	française)	attendues	-recours à une police d'assurance de l'opérateur en cas de défaut de remboursement des charges par les ménages et de défaut de performances énergétiques
------------------	------------	-----------	--

10.3 Benchmarks

Les mécanismes d'ingénierie financière présentent divers intérêts pour le développement économique des territoires. Leur intervention permet de répondre aux carences du marché bancaire et de faciliter l'accès des entreprises aux financements.

Les mécanismes d'ingénierie financière permettent notamment de faciliter l'accès aux financements de projets et/ou porteurs de projets atypiques (comme les projets de l'économie sociale et solidaire) ou pour lesquels il n'existe pas ou peu de solutions rentables actuellement car présentant certaines particularités comme une rentabilité long terme pour les opérations de rénovation énergétique qui impliquent des investissements lourds et souvent complexes du fait de la diversité des prestataires et de l'éclatement des dispositifs d'aides.

10.3.1 Les bonnes pratiques en matière de financement de l'économie sociale et solidaire

Représentant 10% du PIB français et plus de 2,4 millions de salariés, les entreprises et structures de l'économie sociale et solidaire prennent la forme de coopératives, d'associations productrices de biens et services, de mutuelles, mais aussi d'entrepreneurs sociaux sous forme de sociétés commerciales. Ces entités présentent certaines particularités :

- Une manière différente d'entreprendre et de créer de la valeur
- Des activités à fort impact social
- Un fort potentiel de croissance pour certaines entités au même titre que certaines PME classiques
- Une structure capitalistique atypique : orientation de leurs bénéfices vers leur activité et leur but social, impartageabilité des réserves, règles capitalistiques organisant un modèle d'investissement particulier, potentiellement rentable et robuste sur une longue période

L'avis rendu en janvier 2013 par le CESE, sur saisine du ministre Benoit Hamon, avait affirmé très clairement qu'elle constituait désormais une économie à part entière.

Avec le projet de loi-cadre sur l'ESS du 24 juillet 2014, le gouvernement a affirmé son engagement envers l'économie sociale et solidaire et son souhait de construire avec les entreprises de l'économie sociale et solidaire une stratégie de croissance plus robuste, plus riche en emplois, plus durable et plus juste socialement.

Aujourd'hui officiellement portée par le gouvernement, l'économie sociale et solidaire met en avant ses atouts : des entreprises de personnes gérées selon une gouvernance démocratique, poursuivant un objectif social valorisé par des réserves impartageables, faisant le choix d'une approche lucrative limitée.

Les questions d'ingénierie financière des structures de l'économie sociale et solidaire présentent des spécificités qu'il est nécessaire de prendre en compte :

- Les réserves ne sont pas partageables,
- La lucrativité est absente ou limitée,
- Un nombre important des organisations de l'ESS gère des activités commerciales ou non et des services qui ressortent de l'intérêt général qui sont par nature non rentables.

Comme toutes les entreprises, les structures de l'ESS ont des besoins qui ne sont pas les mêmes eu égard à la phase d'intervention (création, développement, consolidation), à l'envergure du projet ou à la taille de l'entreprise.

Par ailleurs beaucoup des entreprises connaissent des difficultés liées au modèle économique du projet et/ou de l'entreprise (activités d'utilité sociale, capacité d'autofinancement).

En outre, la baisse actuelle des financements publics qui semble être une tendance de fond durable, pose la question de la pérennité de beaucoup de projets. Dans ce contexte les organisations de l'ESS doivent continuer à revendiquer le soutien financier des pouvoirs publics, et ce d'autant plus quand la nature de leurs projets est incompatible avec les logiques d'autofinancement.

L'économie sociale et solidaire n'ayant pas toujours accès aux financements classiques, les territoires développent des solutions de financements spécifiques dédiées à cette nouvelle forme d'économie.

Pour illustrer nos propos, nous avons étudié différents outils d'ingénierie financière dédiés à l'économie sociale et solidaire :

- Trividend (Belgique)
- La Foncière Terre de Liens (France)
- Transméa (France)
- Citizen Capital (France)
- Solidéa (France)

La mise en place d'un fonds d'investissement local pour l'économie sociale → une bonne pratique en matière de financement local de l'économie sociale et solidaire (outil étudié : Trividend)

Le Fonds Local d'Investissement (FLI) est un outil financier apte à accélérer la réalisation de projets d'entreprises sur le territoire et en ce sens, il intervient de façon proactive dans les dossiers.

Le FLI encourage l'esprit d'entrepreneuriat et son rôle de développement consiste à supporter les promoteurs dans leurs projets afin de :

- Créer et soutenir des entreprises viables;
- Financer le démarrage ou l'expansion d'entreprises;
- Financer des projets de relève en entreprise;
- Supporter le développement de l'emploi;
- Promouvoir l'émergence d'entreprises et la création ou le maintien d'emplois viables;
- Contribuer au développement économique et social d'un territoire en tenant compte de la stratégie de développement qui sera adoptée par ce territoire.

C'est l'exemple de [Trividend](#), un exemple belge de création de fonds d'investissement local pour l'économie sociale en Flandre. Trividend est une société coopérative à responsabilité limitée fondée en 2001. Il s'agit d'un

bon exemple de coopération entre le public et le privé, pour faire face d'une part à la crainte des risques financiers du secteur privé, et, d'autre part, à l'exigence de la part des institutions publiques d'avoir l'engagement du secteur privé. Trividend est une initiative de bailleurs de fonds « alternatifs » qui ont voulu créer ce fonds de participation flamand, en raison des besoins en prêts et capitaux propres dans l'économie sociale.

La création d'une société d'investissement solidaire alimentée par l'épargne des citoyens → une bonne pratique en matière de finance solidaire (outil étudié : la Foncière Terre de Liens)

L'une des premières sociétés d'investissement solidaire en France est la Société d'Investissement France Active (SIFA). Son objectif est de renforcer la structure financière des entreprises solidaires et des associations d'utilité sociale pour créer et consolider des emplois.

La finance solidaire, regroupe les formes d'épargne orientées vers le financement d'activités qui ne seraient pas immédiatement rentables mais qui sont utiles socialement. Les organismes intervenant dans la finance solidaire collectent des fonds auprès de personnes (physiques ou morales) qui souhaitent que leur épargne soit dédiée à une démarche de solidarité, consentant à retirer de leur placement une rémunération moins élevée que s'ils l'avaient placé sur d'autres supports d'épargne classiques, du moment que leur épargne est utile à la société.

Les outils de la finance solidaire sont : l'investissement solidaire et l'épargne de partage. [La Foncière Terre de Liens](#) est un exemple d'outil financier d'investissement solidaire.

L'association Terre de Liens a été créée en 2003 afin d'agir contre la disparition des terres agricoles.

Afin de se doter d'un outil financier lui permettant d'acquérir elle-même des fermes, l'association a créé en 2006, en partenariat avec la Nef, la Société Foncière Terre de Liens. Les exploitations achetées par la Foncière Terre de Liens sont louées à des agriculteurs pratiquant une agriculture respectueuse de l'environnement et n'ayant pas la capacité financière de faire l'acquisition de ces terres. En souscrivant au capital de la Foncière Terre de Liens, l'épargnant participe donc à ce travail de soutien à l'agriculture paysanne.

Entre 2007 et 2012, la Société Foncière Terre de Liens a fait l'acquisition de plus de 100 exploitations qui ont ainsi été mises à disposition d'agriculteurs pratiquant une agriculture respectueuse de l'environnement.

Une société de capital-risque dédiée à la reprise d'entreprise par les salariés sous forme de coopérative → une bonne pratique en matière de financement de la transmission d'entreprise en société coopérative (outil étudié : Transméa)

Dans les années à venir, en raison notamment du départ à la retraite de leur dirigeant, un très grand nombre d'entreprises risquent de disparaître faute de repreneur. La question de la reprise-transmission d'entreprise est donc un enjeu socio-économique majeur. Celle-ci d'entreprise peut rencontrer différentes problématiques lorsqu'elle est faite par des gens extérieurs : incertitudes posées par un repreneur tiers, mauvaise connaissance du fonctionnement de l'entreprise, manque d'implication, absence de continuité pour les clients existants de l'entreprise, risque quant à la pérennité de l'entreprise, incertitude quant à la sauvegarde des emplois, etc. De plus en plus de cédants envisagent de transmettre leur entreprise à leurs salariés, en la transformant en Scop. Plusieurs solutions existent aujourd'hui pour financer la transmission.

[Transméa](#), société de capital risque dédiée à la reprise d'entreprises par les salariés est l'une de ces solutions. Cet outil vise la transmission d'entreprises saines et la reprise d'entreprises en difficulté en Rhône-Alpes. Créée

en novembre 2007, elle bénéficie d'un partenariat ancré dans l'économie régionale. Transméa apporte un accompagnement et un financement adaptés aux salariés qui souhaitent reprendre leur entreprise.

Un fonds d'investissement ayant mis en œuvre une politique de développement durable → une bonne pratique en matière de gestion d'un fonds (outil étudié : Citizen Capital)

L'innovation en matière d'ingénierie financière peut aussi résider dans la façon de gérer un fonds et d'attribuer les investissements. L'exemple de [Citizen capital](#) en est la preuve. Citizen capital est un fonds d'investissements ayant mis en œuvre une politique de développement durable. Créé en 2008, ce fonds est géré par des investisseurs privés qui souhaitent financer des « outsiders », des entrepreneurs autodidactes, issus des minorités ou des entreprises qui créent de l'activité dans des zones défavorisées... Pour cela, Citizen Capital Partenaires a défini des critères de sélection des dossiers à financer, des critères extra financiers et mis en place une politique de développement durable.

La création d'une société coopérative de cautionnement → une bonne pratique d'apport de garanties bancaires entre membres de la coopérative (outil étudié : Solidéa)

Par principe, Les sociétés de cautionnement mutuel ont pour objet d'apporter, dans le cadre d'une structure coopérative, une garantie collective à l'un des sociétaires dans le cadre d'une opération qu'il mène avec un tiers Dans la Région des Pays de la Loire, des entrepreneurs se sont regroupés pour fonder [Solidéa](#), une société coopérative à capital variable afin de les accompagner notamment dans leurs recherches de financement. Ses objectifs sont ainsi de faciliter l'accès aux financements bancaires, d'encourager les projets à potentiel et réduire au minimum la caution personnelle du chef d'entreprise. Elle s'adresse à membres adhérents. Il s'agit là d'un bon exemple de participation au développement du territoire. Solidéa, fonds de garantie sous forme coopérative, vise à apporter une parade en offrant une caution à même de convaincre des banquiers réticents. Ils seront d'autant plus à l'écoute que les dossiers vont être examinés en direct par un comité de chefs d'entreprise proches du terrain.

10.3.2 Les bonnes pratiques en matière de financement de la rénovation énergétique

L'efficacité énergétique et le logement feront partie des principales priorités de la période de programmation 2014-2020 pour les Régions avec au moins 20% de l'enveloppe FEDER pour la maîtrise de l'énergie et l'ouverture des PO au logement privé.

Dans le secteur du logement privé, la mise en place de circuits de financements efficaces est un des facteurs d'accélération du rythme des rénovations énergétiques, l'objectif à atteindre étant de 380 000 opérations par an (part des logements privés dans les 500 000 opérations annuelles visées par le Gouvernement). Ce volet financement est une « brique » essentielle de la politique publique en cours de construction.

La rénovation des logements sociaux avance un peu partout en France. Heureusement, car le chantier est urgent. Les bâtiments brûlent 43% de la consommation d'énergie du pays. Parmi eux, les 4,5 millions de logements sociaux en constituent une bonne part : ils abritent dix millions de personnes. Or beaucoup de ces logements ont été construits dans les années 1960 et 1970, avant toute réglementation énergétique. La consommation y est certes inférieure de près d'un tiers à celle du parc privé, souvent plus ancien, mais demeure bien trop élevée. D'autant plus que les locataires du parc social ont des revenus plus modestes, et que la précarité énergétique explose : 13 % des ménages sont en situation de précarité énergétique, consacrant plus de 10 % de leurs revenus aux dépenses d'énergie.

Le besoin de financement est régulièrement cité comme l'un des freins majeurs au développement d'opérations de rénovation énergétique des logements. L'absence de solutions de financement adaptées constitue un obstacle très concret pour des ménages décidés à mener des travaux. Or les opérations de rénovation énergétique trouvent un équilibre économique sur leur durée de vie.

En France, des dispositifs dédiés ont été élaborés afin de soutenir les investissements dans l'efficacité énergétique et dans la qualité environnementale : Crédit d'Impôt Développement Durable, Eco-Prêt à Taux Zéro, labellisation etc. Néanmoins, en ce qui concerne les rénovations énergétiques, les rythmes et la qualité ne sont pas encore au rdv pour atteindre les objectifs de long terme.

Par ailleurs, la conjoncture économique morose conduit à la fois à une raréfaction des ressources publiques et à des difficultés de financement des projets, en particulier quand ils reposent sur une perspective de long terme comme c'est souvent le cas pour la rénovation des bâtiments. La rénovation des bâtiments, et plus généralement l'activité du secteur immobilier, est de ce point de vue très consommatrice de capital.

Les enjeux de financement pour les différents segments du bâtiment sont également différents selon qu'il s'agit du secteur tertiaire public, du tertiaire privé, du logement privé ou du logement social. Chaque type de propriétaire et d'usage du bâtiment induit des dynamiques et des motivations différentes.

C'est pourquoi, de nombreuses réflexions sont menées sur les moyens de financer l'efficacité énergétique, autrement dit, la rénovation énergétique. Certains outils développés vous sont ainsi présentés ci-dessous :

- Le Prêt Vert Social (Belgique)
- La SPEE de la Région Picardie (France)
- La SEM Energies Posit'if en Île-de-France (France)

La mise en place d'un prêt énergie à taux 0% → A la croisée du financement solidaire et du développement durable, une bonne pratique en matière de dispositif de financement de la rénovation énergétique des logements privés (outil étudié : le Prêt Vert Social)

En Belgique, Bruxelles Environnement (administration en charge de l'environnement et de l'énergie pour la région de Bruxelles-Capitale) en collaboration avec la coopérative de crédit alternatif, CREDAL, a mis en place, en 1985, un prêt énergie à taux zéro, le Prêt Vert Social. Il permet aux bruxellois et bruxelloises qui disposent de revenus modestes d'accéder à un financement à 0% d'intérêts.

Tiers financement et rénovation énergétique du bâtiment → une bonne pratique en matière de Tiers financeur sous la forme de service public de l'efficacité énergétique (outil étudié : le SPEE de la Région Picardie)

Les régions françaises se sont investies de longue date dans des politiques de rénovation énergétique des bâtiments privés et publics. Elles ont toutes mis en place des dispositifs incitatifs importants depuis plusieurs années mais se sont toutes heurtées au même problème. La rentabilité à long termes des opérations de rénovation énergétique implique un investissement lourd et souvent complexe du fait de la diversité des prestataires et de l'éclatement des dispositifs d'aide. Partant du constat que l'absence d'offre globale de financement constitue un frein considérable à la massification des chantiers de rénovation énergétique, plusieurs Régions se sont positionnées sur le concept de « tiers financement 18 ».

Le « tiers financement » consiste à organiser le montage financier complet, comprenant toutes les ressources possibles (prêts bancaires classiques, prêts bonifiés par l'Etat, subventions...) permettant de compléter la capacité d'autofinancement du maître d'ouvrage par le paiement échelonné sur le long terme d'une partie du montant des travaux.

La décision de création, au niveau régional, d'un service public de l'efficacité énergétique pourrait permettre de développer un service intégré de la rénovation énergétique du bâtiment intégrant le tiers financement. En Picardie, il s'agit de l'exemple récent du SPEE régional dont le pilote a été lancé début 2014. Le SPEE doit tout d'abord être expérimenté à l'échelle de 2000 logements sur 3 ans, un visant un facteur de 2 à 4.

Le financement de la rénovation énergétique des logements collectifs → une bonne pratique en matière d'opérateur de tiers financement sur le marché concurrentiel (outil étudié : la SEM Energies Posit'IF)

A ce jour, en matière d'habitat privé, seule la région Île-de-France a mis en place un dispositif opérationnel avec la SEM Énergies POSIT'IF. Après deux années d'études de préfiguration, la Région a créé en janvier 2013, avec 13 collectivités d'Île-de-France (dont la Ville de Paris) et en association avec la Caisse des Dépôts et Consignations et avec la Caisse d'Épargne Île-de-France, une SEM dédiée à la rénovation énergétique des logements collectifs (copropriétés, petits bailleurs sociaux) et la production d'énergies renouvelables.

¹⁸ Publication Association des Régions de France : « Rénovation énergétique du logement- les Régions s'engagent pour un service intégré »

10.4Fiches synthétiques

10.4.1 Les bonnes pratiques en matière de financement de l'économie sociale et solidaire

TRIVIDEND (Belgique)



OBJET : fonds de participation flamand pour l'économie solidaire

CONTEXTE :

Création en 2001

Raisons historiques :

- Des demandes de prêts souvent non garantis pour les projets de l'ESS
- La volonté d'isoler, de limiter les risques liés à ces projets
- La nécessité de renforcer l'attractivité de ces projets vis-à-vis du secteur privé

Capital : 1,5 millions d'€ au départ- a été augmenté et est passé à 2,5 millions d'euros porté par 65 membres (16 grands investisseurs et 49 clients)

Actionnaires : 3 groupes distincts

- Les organisations de l'économie sociale représentant ¼ du capital (acteurs du financement social)
- Les autorités publiques (1/2 du capital)
- D'autres participants privés (1/4 du capital) type bailleurs de fonds, sociétés d'assurance, organisation d'employeurs et un syndicat
- Ainsi que tous les clients, qui sont invités à être membres de la coopération

Partenaires : 11 partenaires identifiés – HEFBOOM, NET WERK, KANAAL, etc.

Spécificités :

- Existence d'un Conseil d'administration
- Mise en place d'un Comité de suivi en 2007 pour gérer les dossiers problématiques
- Constitution d'un Comité d'Investissement

Objectifs poursuivis :

- Fournir un soutien financier durable aux jeunes (ou toujours en cours de développement) entreprises (à la fois lucratives et sans but lucratif) portées par des entrepreneurs sociaux
- Créer une activité durable, qui soit une entreprise socialement responsable et respectueuse de l'environnement (CSR)
- Intégrer les groupes défavorisés dans la société par l'intermédiaire du travail

Cibles :

- Entreprises/ entrepreneurs sociaux et coopératifs

- En phase de croissance, dans le cas d'une période de croissance difficile ou en phase d'expansion : périodes durant lesquelles des capitaux sont nécessaires
- Dont le siège et l'exercice de leur activité se passe en Flandre

Conditions :

- Mettre au travail des groupes cibles de la politique de l'emploi,
- Veiller aux conditions de travail,
- Mettre l'environnement au cœur des activités et des méthodes de production,
- Promouvoir l'entrepreneuriat participatif,
- Accorder une attention particulière à la participation démocratique,
- Chercher un équilibre entre les intérêts des parties prenantes,
- Destiner les profits en priorité à la réalisation de la mission sociale

MODE D'INTERVENTION

Produits proposés :

- Prêts subordonnés (durée habituelle de 6 ans, maximum 10 ans) dans des entreprises ou des organismes à but non lucratif
- Capital : sous forme de fonds propres dans les entreprises

Modalités :

- Une période d'investissement de 5 à 7 ans
- Participation minoritaire de l'entreprise (moins de 50% des parts)

Ticket entre 20 000€ et 150 000€ par client

Missions :

- Conseils en matière de financement
- Un soutien de gestion limitée

RESULTATS

- Un investissement de 3 millions d'euros dans plus de 70 dossiers → environ 9 dossiers/ an
- Un portfolio de 35 à 40 sociétés (fin 2009)
- 18 investissements en capital (investissements individuels en général entre 8 000 et 10 000€) représentant un investissement de 360 000€ → 20 000€/ investissement
- 18 autres prêts en cours (montants initiaux entre 15 000 et 180 000€)
- En 2009, 12 demandes de financement ont été présentées au comité d'investissement- tous ont été approuvés

La Foncière Terre de Liens (France)



OBJET : Une société d'investissement solidaire alimentée par l'épargne des citoyen(ne)s

CONTEXTE :

Création en 2007

Raisons historiques : la convergence de plusieurs mouvements liant l'éducation populaire, l'agriculture biologique et biodynamique, la finance éthique, l'économie solidaire et le développement rural

Les constats :

- La disparition de plus de 200 fermes chaque semaine en France
- 1300 hectares d'espaces agricoles et naturels recouverts de béton et de bitume chaque semaine
- Une augmentation des prix de la terre de presque **40 % en dix ans**, obligeant les jeunes agriculteurs à s'endetter à vie pour acheter leurs parcelles.
- À peine 3,5 % des surfaces agricoles cultivées en mode biologique en 2012, alors que la France s'est engagée pour 20 % de terres en bio en 2020. Conséquence, un recours aux importations pour répondre à la demande croissante des consommateurs...

Capital : 30 millions d'€ de capital pour la Foncière Terre de Liens

Actionnaires : 8400 actionnaires solidaires + l'association Terre de Liens et la NEF

- L'Association Terre de Liens
- La NEF
- La Fédération Nationale d'Agriculture Biologique
- Le mouvement d'agriculture biodynamique,
- Nature et Progrès,
- Demeter,
- Biocoop,
- L'Alliance Rhône Alpes

Des partenaires :

- Organismes publics : DATAR Massif Central, des Ministères, l'Europe, Avise, etc.
- 8 fondations : Fondation de France, Fondation Abbé Pierre, Fondation Léa Nature, etc.
- 8 associations : Association La Nef, Finansol, la FNAB, etc.
- 5 entreprises : Biocoop, La Nef, Nef Gestion, MABD, MRJC, Relier

Spécificités :

- Utilisation de baux ruraux environnementaux (BRE) pour mettre les fermes acquises à disposition des paysans
- Un produit de placement conseillé par Finansol, acteur de référence de la finance solidaire (label finansol)
- Attribution de l'agrément d'État "Entreprise Solidaire", renouvelé en 2013 pour une durée de 5 ans

Objectifs poursuivis :

- Lutter contre la spéculation foncière et l'artificialisation des terres agricoles
- Promouvoir des agricultures écologiques, citoyennes et relocalisées en installant ou en maintenant des jeunes paysans
- Tisser des liens entre les citoyens et les agriculteurs
- Mobiliser l'épargne citoyenne au service d'une autre agriculture

Cibles :

- Des agriculteurs en recherche de foncier agricole
- Des agriculteurs intéressés par la transmission

MODE D'INTERVENTION

Services proposés :

- Sauvegarde et préservation des fermes
- Acquisitions de terres pour y installer des activités rurales
- Accompagnement pour la transmission
- Mise en place de baux environnementaux
- Aide à la constitution de groupements d'acquisition foncière
- Conseil aux collectivités pour une meilleure prise en compte du foncier agricole
- Soutien à l'éclosion et au maintien de projets agri-ruraux
- Accueil et accompagnement des porteurs de projets recherchant des terres
- Mise en location de fermes pour des activités agri-rurales, agriculture bio ou paysanne, circuits courts, etc.
- Suivi et gestion locative des fermes
- Soutien aux paysans via des groupes locaux constitués autour des fermes
- Construction d'une responsabilité collective
- Campagnes de sensibilisation,
- Partenariats, accompagnement et formation des collectivités locales
- Création de synergies entre réseaux associatifs

Ticket : pas de ticket moyen

Missions de la Foncière :

- Collecte d'épargne et lien avec les actionnaires. La Foncière doit trouver des capitaux auprès des particuliers (et plus rarement auprès de personnes morales) pour investir dans la terre.
- Acquisition de terres et de fermes. L'achat d'une ferme est un long processus en plusieurs étapes : veille et repérage d'opportunités, évaluation des biens, instruction des projets, montage financier, montage juridique et administratif des transactions.
- Gestion des lieux. La Foncière, propriétaire des biens acquis grâce à l'épargne collective, exerce aussi le métier de gestionnaire de patrimoine : établir des baux, gérer les locations, entretenir les bâtiments, suivre l'évolution des projets...

RÉSULTATS

- 89 fermes acquises par Terre de Liens et gérées au quotidien
- 10 fermes en cours d'acquisition
- 30 fermes à l'étude pour acquisition
- 150 fermiers et fermières installés sur des fermes Terre de Liens

- 500 candidat(e)s à l'installation agricole conseillés chaque année

OBJET : Société de capital-risque dédiée à la reprise d'entreprise par les salariés en Rhône-Alpes

CONTEXTE

Création en 2007

Raisons historiques :

- Un salarié de l'entreprise a deux fois plus de chance de réussite qu'un repreneur extérieur

Capital : 5 500 000€ de fonds propres

Actionnaires et partenaires :

- Des institutionnels : La région Rhône-Alpes (18%), CDC (18%)
- Des privés : SOCODEN (33%), Crédit Coopératif (11%), La Nef (1%), Macif Participations (11%), SEP (3%)
- URSCOP Rhône-Alpes (5%)

Spécificités :

- Mise en place d'un Comité de Pilotage Stratégique (10 membres) : étudier les orientations stratégiques du développement de la société
- Présence d'un Comité d'Engagement de Transméa (9 membres) : statuer sur les dossiers d'investissement de la société. Il est par ailleurs consulté pour avis sur les décisions de désinvestissement.
- Une équipe opérationnelle

Objectifs poursuivis :

- Accompagner et impliquer les salariés dans la reprise durable de leur entreprise
- Assurer la pérennité de leur entreprise
- Maintenir un tissu économique dynamique et le développement de l'emploi en Rhône-Alpes.

Cibles :

- Entreprises saines ou en difficulté, en phase de transmission
- Associations souhaitant se transformer en société coopérative
- Tout secteur d'activité et toute taille (à partir de 2 salariés)
- Entreprises dont le siège est situé en Rhône-Alpes

Conditions :

- Majorité du capital détenu par les salariés
- pas d'obligation pour l'ensemble des salariés d'entrer au capital
- pas d'associé majoritaire

MODE D'INTERVENTION

Modalités :

- Intervention de façon minoritaire
- Apports en fonds propres ou quasi fonds propres (capital, titres participatifs, obligations convertibles...)

Deux montages pour la reprise d'entreprise par les salariés

- La reprise en entreprise coopérative (SARL ou SA SCOP) :
 - les associés votent en assemblée générale selon le principe « 1 personne = 1 voix »,
 - les bénéfices sont répartis équitablement entre l'entreprise (réserves), les salariés (participation) et les associés (dividendes).
- La reprise en société classique (SA, SARL, SAS) :
 - Les associés s'engagent à mettre en place une démarche de progrès social, notamment par la formation économique des salariés :
 - L'entreprise met en place un dispositif d'épargne salariale.

Ticket 10 000 à 300 000€

Services proposés :

- Diagnostic économique, juridique et fiscal :
- Audit de la faisabilité de l'opération
- Evaluation de la cohérence de l'équipe de reprise avec le projet (appui à la recherche d'un dirigeant si besoin)
- Négociation cédants / repreneurs
- Validation du prix envisagé et appui à la négociation
- Prévisionnel économique
- Accompagnement dans l'établissement d'un compte de résultat prévisionnel
- Préparation du dossier financier
- Recherche de financements
- Montage d'un plan de financement adapté, recherche de partenaires
- Mobilisation des financements de Transméo
- Montage juridique
- Accompagnement au montage juridique
- Formalisation de la reprise avec l'appui d'un réseau d'experts (protocole d'accord, garantie d'actif et de passif, actes de cession)
- Démarrage
- Suivi régulier pour la mise en place d'outils de gestion adaptés, aide juridique
- Formation et accompagnement spécifique du dirigeant
- Développement
- Suivi dans la durée
- Appui à la gestion, conseils stratégiques, économiques, financiers et humains avec des visites régulières dans l'entreprise

RESULTATS

Depuis sa création :

- 37 décisions d'investissement pour un total des prises de participation de 2 million d'euros et un plan de financement total de 12 millions d'euros €.
- Près de 500 emplois sauvegardés

OBJET : fonds de capital investissement indépendant

CONTEXTE

Création en 2008

Raisons historiques :

- Un constat : les dirigeants financés par le capital investissement étaient à 90% des cas masculins, blancs, très bien formés et implantés au cœur des grandes agglomérations
- La volonté de financer des outsiders : des entrepreneurs autodidactes, issus des minorités ou des entreprises qui créent de l'activité dans les zones défavorisées

Capital : FCPR (3 à 6 ans de suivi en investissement), fonds de 22 millions d'€

Actionnaires : Le fonds Citizen Capital FCPR, géré par Citizen Capital Partenaires, est financé par des investisseurs institutionnels français de premier plan ainsi que par des investisseurs privés, chefs d'entreprise ou professionnels de l'investissement et de l'accompagnement d'entreprises

Les actionnaires institutionnels sont :

- CDC entreprises
- La Banque Postale
- Groupe BPCE
- Amundi
- AG2R La mondiale
- CNP Assurance
- AXA Private Equity
- Groupe AGRICA
- HSBC
- Bpifrance

Parmi les investisseurs privés, figurent notamment des chefs d'entreprises et dirigeants de fonds d'investissement suivants :

- Bridgepoint France
- Activa Capital
- Ferré-Hôtels
- Le Duff-Brioche Dorée
- OFI Private Equity
- Dedienne Aerospace,
- l'Agence Française pour la Création d'Entreprise

Partenaires :

- l'Association Française des Investisseurs pour la Croissance
- le réseau international PRI, Principes pour l'investissement Responsable
- la European Venture Philanthropy Association qui regroupe les organisations engagées dans le financement des activités à forte finalité sociale à travers l'Europe

- Signataire de la Charte de la diversité
- Membre d'Entrepreneurs d'Avenir, réseau social regroupant des dirigeants et entrepreneurs ayant pour objectif de promouvoir un modèle de croissance fondé sur la responsabilité sociale et environnementale, l'équité et la durabilité

Spécificités :

- Le fonds s'inscrit dans une démarche d'impact investing, avec pour spécificité d'associer des objectifs de performance économique et d'impact social positif
- Il n'est pas focalisé sur des secteurs en particulier, mais sur des critères extra-financiers avec la mise en place d'une politique de développement durable (critères ESG)

Objectifs poursuivis :

- Identifier et accompagner des entrepreneurs hors normes dans le développement d'entreprises de taille significative ;
- Générer par nos investissements à la fois une création de valeur économique et un impact positif sur les parties prenantes de l'entreprise (salariés, clients, fournisseurs), et sur la société dans son ensemble.

Cibles : Des entreprises qui connaissent des barrières sociales dans l'accès aux fonds propres :

- Les PME situées dans des zones défavorisées qui se développent fortement bénéficient à l'ensemble du territoire dans lequel elles sont implantées ;
- La population française est de plus en plus diverse : ¼ de la population entrant sur le marché du travail est issue de l'immigration, dont une forte proportion aspire à créer et développer une entreprise ;
- Dans tous les pays du monde, les entrepreneurs à profil de self made men, développent des "success stories" qui jouent un rôle d'entraînement pour les générations suivantes.

Conditions : Citizen Capital investit dans des entreprises répondant aux critères suivants :

- Critères extra-financiers (non cumulatifs)
 - Impact social - Entreprise intégrant un objectif d'impact social positif au cœur de son modèle, par exemple: Développement d'activité et d'emplois dans les territoires défavorisés ; Réponse aux besoins fondamentaux de populations dites vulnérables ; Promotion de modes de consommations durables ; Partage de la création de valeur (avec les parties prenantes) ;
 - Empowerment - Entreprises dirigées par un entrepreneur pouvant rencontrer des barrières sociales dans le développement de leur entreprise, du fait de leur : Formation initiale limitée (autodidacte, jusqu'à Bac+2), Origine (migrations non européenne / Dom-Tom), Handicap
- Critères financiers : Citizen Capital est un fonds de capital-développement et investit dans des entreprises qui ont fait la preuve de leur modèle économique avec :
 - Un chiffre d'affaires supérieur à 1 million d'euros ;
 - Un seuil de rentabilité atteint ou sur le point de l'être ;
 - Une équipe de direction de qualité et ambitieuse ;
 - Un projet de développement à fort potentiel de croissance avec un avantage compétitif clair.

MODE D'INTERVENTION

Produits proposés : Offre de financement en fonds propres pour des montants de 1 à 2 millions d'euros- la prise de participation du fonds peut revêtir plusieurs formes :

- Augmentation de capital (actions ordinaires ou de préférence) ;
- Prêts d'actionnaires (obligations convertibles, OBSA...) ;
- Rachat de participation.

Modalités : Investissement en capital (prise de participation minoritaire en tant qu'investisseur : augmentation de capital, prêts d'actionnaires, rachat de participation)- Mise en œuvre :

- Diagnostic ESG (Environnement, Sociétal, Gouvernance) en fonction des entreprises visées
- Définition du niveau d'engagement
- Formalisation d'une politique de développement durable et d'une démarche de progrès
- Déploiement de la stratégie basé sur les critères ESG
- Suivi à chaque étape du « cycle de vie » de l'entreprise par participation (audit des performances ESG)

Ticket 0,5 M€ à 3,0 M€

Missions et principes d'actions :

- Réaliser des investissements avec des objectifs de rentabilité en ligne avec les normes du marché ;
- Réaliser des investissements « intelligents » d'un point de vue sociétal : impact positif sur le développement économique d'un territoire défavorisé et/ou qui favorise la diversité pour l'ensemble des parties prenantes, et/ou dont l'activité est bénéfique pour la société ;
- Assurer un accompagnement actif des dirigeants et des entreprises dans lesquelles Capital Citizen investit ;
- Mesurer l'impact financier et social des investissements réalisés

Services proposés :

- Participation à la vie de l'entreprise
- Mise à disposition d'un réseau composé de chefs d'entreprise, de conseils et de professionnels de l'investissement, disposés à apporter leurs compétences et réseaux aux entreprises financées par Capital Citizen
- Appui au développement du chiffre d'affaires
- Accompagnement dans une démarche de développement durable

RESULTATS

- 1 projet financé par an (objectif fixé à 3)
- En 2013, le fonds géré est de 22 M€
- Au 31/12/2012, l'investissement global réalisé est de 9 M€
- Structures accompagnées : Spécialiste e-commerce de l'équipement de la maison durable et Made in France (Camif.fr) ; Bazile Télécom : opérateur mobile et prestataire de services français dédié aux seniors ; Eat Sushi ; Trace TV : groupe international de médias consacrés aux musiques urbaines et au sport ; Rungis Nature : société d'achat, d'importation et de distribution de fruits et légumes biologiques

OBJET : Société de caution financière coopérative (100% privée)

CONTEXTE

Création en 2013

- Projet porté par une vingtaine d'entrepreneurs des Pays de la Loire au sein de l'association Collectif Finances Territoires en réponse aux difficultés de financement subies par les entreprises dans un contexte de crise.

Raisons historiques :

- Solidéa a été créé pour regrouper les entreprises désireuses de contribuer au développement économique de leur territoire, par une participation active et volontariste à un système de solidarité financière coopératif dédié au tissu économique des Pays-de-la-Loire.
- Depuis 2008, de nombreux projets d'entreprises, créateurs de richesse et d'emploi en Pays de la Loire, n'ont pas trouvé de financement (assèchement du crédit destiné à l'« économie réelle », affaiblissement des niveaux de fonds propres des entreprises, etc.
- De nouvelles conditions pour le financement des projets des entreprises sont apparues avec : les contraintes de financement des banques liées à « Bâle III », l'insuffisance structurelle des fonds propres des PME/PMI et la mise en place de la Banque Publique d'Investissement

Solidéa a noué un partenariat avec Nord Financement. Solidéa lui apporte les risques des entreprises des Pays de Loire. Nord Financement les garantit. Le Fonds de garantie Solidéa est géré par Nord Financement.

Capital : le projet initial était de rassembler un fonds de garantie de 500 000 euros d'ici fin sept. 2013 afin d'assurer par effet de levier 2,5 millions d'euros de prêts.

Actionnaires et partenaires : Initiative appuyée par les acteurs publics (Conseil Régional et Le Mans Métropole), qui ne prennent cependant pas part à la gouvernance.

Spécificités :

- Fonds de cautionnement solidaire abondé par les entreprises actionnaires qui en sont les seules bénéficiaires
- Initiative entièrement privée : les garanties sont accordées par un collège d'entreprises membres
- Coopération transrégionale : adossement au groupe IRD en Nord-Pas-de-Calais

Objectifs poursuivis :

- Faciliter l'accès aux financements bancaires d'une large catégorie d'entreprises aujourd'hui pénalisées par leur statut, leur secteur d'activité, la faiblesse de leur structure financière, voir un accident de trésorerie (ex. faillite d'un débiteur) ;
- Encourager les projets à potentiel en garantissant le financement pour débloquent l'accès au crédit ;
- Faciliter l'accès au crédit en mutualisant le risque et généré un effet de levier auprès des banques ;
- Réduire au minimum la caution personnelle du chef d'entreprises et autres garanties personnelles en respectant le niveau de prudence requis par les banques.

Le projet est d'apporter aux entreprises de la Région des Pays de la Loire des garanties sur des prêts bancaires finançant les investissements productifs ou le cycle d'exploitation, en complément des garanties apportées notamment par OSEO Groupe Bpifrance et la Région des Pays de la Loire.

Cibles : PME et ETI des Pays de la Loire qui ne parviennent pas à mobiliser des prêts bancaires

- Toutes les entreprises confrontées à des difficultés d'accès au crédit
- Les entreprises pénalisées par leur statut, leur secteur d'activité, la faiblesse de leur structure financière

Conditions : Solidéa n'a pas vocation à « vendre » de la garantie mais à en faire bénéficier uniquement ses associés. Les demandes de garanties ne peuvent donc émaner que de la part d'entreprises ayant adhéré à Solidéa.

- Ticket d'entrée : 100€ (achat d'une part sociale SOLIDEA) + contribution au fond de garantie via le compte courant SOLIDEA : 100 €/ salarié avec plancher 500€ (5 salariés mini) et plafond de 7 500€ (75 salariés et plus si l'entreprise veut aider à un niveau supérieur)
- La souscription ouvre le droit de solliciter le cautionnement du collectif pour un besoin de financement bancaire

MODE D'INTERVENTION

Produits proposés : en projet, le développement sous 2 ans d'outils de financement en fonds propres

Modalités

- Souscription à la société Solidéa
- Autorisation de solliciter le cautionnement du collectif
- Analyse des dossiers par des comités de chefs d'entreprises et non par des financiers
- Engagement du fonds pour mener les projets de développement des membres de Solidéa

Ticket : cautionnement d'un montant de 50 à 300 k€ de montant garanti

Fonctionnement :

- Société inspirée de l'IRD (Nord-Pas-de-Calais), société de financement âgée de 30 ans et disposant de 130 millions d'euros de fonds propres
- Adossement du fonds à la filiale Nord Financement de l'IRD, sur laquelle le business model de Solidéa est calqué

Un fonctionnement décentralisé :

- Etude des dossiers et décision d'engagement : Solidéa
- Gestion effective du fonds et mise en œuvre de la garantie auprès de la banque : Nord Financement

RESULTATS

100 entreprises adhérentes en Mars 2014

Objectifs poursuivis à court terme :

Constitution d'un fonds de garantie de 500 000 d'ici à oct. 2013

Premières garanties (à partir d'octobre) de 300 000€ maximum

Garantie jusqu'à 80% du prêt (Oséo : 50 %)

Objectifs poursuivis à moyen/ long terme :

Augmentation de la capacité financière du fonds

Cautionnement d'opérations en haut de bilan

Transformation en opérateur bancaire afin d'assurer une gestion directe du fonds

10.4.2 Les bonnes pratiques en matière de financement de la rénovation énergétique

Le Prêt Vert Social (Belgique)



OBJET : prêt énergie à taux 0%

CONTEXTE

Création en 1985

Raisons historiques :

- Les montants des factures énergétiques représentent une part de plus en plus importante du budget d'un ménage
- Les ménages à revenus modestes vivent le plus souvent dans des habitations mal isolées
- Ces ménages ont des difficultés à trouver des financements adéquats pour effectuer des travaux d'isolation

Actionnaires et partenaires : prêt mis en place par Bruxelles Environnement en collaboration avec la coopérative de crédit alternatif CREDAL

Spécificités :

- Un préfinancement de la prime énergie octroyée par la région bruxelloise
- Un préfinancement des acomptes demandés par les entrepreneurs
- Le paiement direct des entrepreneurs sur base des factures
- Un déblocage des fonds par tranche, selon l'avancement des travaux et les acomptes réclamés par l'entrepreneur

Objectifs poursuivis :

- Favoriser les investissements dans les habitations privées permettant de réduire la consommation d'énergie
- Permettre à des ménages à faibles revenus de réduire leurs factures énergétiques
- Permettre l'accès à un produit financier adapté à la situation et aux besoins des clients avec un dispositif d'accompagnement social et financier des demandeurs

Cibles : les bénéficiaires des prêts verts sont des individus ou des ménages à petits revenus exclus des filières de crédit classique. Pour tout bien situé en Région bruxelloise, le Prêt vert bruxellois est proposé aux : propriétaires occupants, propriétaires bailleurs, bénéficiaires d'un droit réel (usufruitier ou nus propriétaires) ou locataires.

Conditions : Toute personne qui souhaite introduire une demande de prêt vert bruxellois doit répondre aux deux conditions suivantes :

- Disposer de revenus professionnels ou assimilés inférieurs ou égaux à 1 123€ de revenu net pour une personne isolée, 1 532€ pour un couple marié ou des cohabitants
- Respecter les conditions définies par le régime des primes d'énergie

MODE D'INTERVENTION

Modalités :

- Crédit bénéficiant d'un taux zéro
- Un remboursement s'échelonnant de 18 à 48 mois
- Deux catégories de travaux peuvent être financées :
 - Des travaux d'isolation et de ventilation
 - Le chauffage performant

Ticket : de 500 à 20 000 euros

- Taux débiteur de 0%
- T.A.E.G. égal à 0%

Fonctionnement :

- Intégrées au groupe Crédal ASBL (Crédal Plus) instruit les dossiers de crédit et la coopérative octroie les crédits.
- Grâce au statut d'asbl, Crédal Plus peut bénéficier de financement pour offrir un taux réduit aux ménages à faible revenus ?
- La charge d'intérêt liée au prêt vert social, les coûts d'accompagnement personnalisé des demandeurs et les risques de non recouvrement des sommes prêtées sont couverts par la région Bruxelles-Capitale.
- Sibelga atteste de la conformité des travaux d'un point de vue technique et accorde une Prime Energie

RESULTATS

- En Sept. 2010, 200 dossiers ont été instruits depuis la création du Prêt Vert Social
- 160 prêts ont été octroyés

- Le montant moyen d'un prêt vert social octroyé est de 8 269 €
- Près de 1,3 millions d'€ de prêts ont été octroyés
- En projet : le financement de 4 millions d'€ de travaux

Le SPEE de la Région Picardie (France)

OBJET : Mise en place d'un Service Public de l'Efficacité Énergétique (SPEE) par le Conseil Régional de Picardie (création d'une régie dédiée)

CONTEXTE

Dans un contexte économique difficile, le Service Public de l'Efficacité Énergétique s'affirme comme une réponse adéquate pour :

- diminuer les factures de chauffage des logements ;
- améliorer le confort des Picards et leur qualité de vie ;
- offrir un marché conséquent pour les entreprises dont le secteur va monter en compétence, en qualification et créer de nombreux emplois.

Création en sept. 2013

Raisons historiques :

- 800 000 logements en Picardie dont les 2/3 construits avant 1975, date de la première réglementation thermique
- La recherche d'une solution pour diminuer les factures de chauffage des logements, améliorer le confort des picards et leur qualité de vie
- Une volonté politique forte d'être un acteur de la transition énergétique (la Région)
- La nécessité de créer tous les leviers nécessaires pour répondre aux difficultés rencontrées par les particuliers pour suivre un chantier de rénovation :
 - Mettre en place une référence locale facile à identifier
 - Se référer à un acteur digne de confiance
 - Faire appel à un tiers-financement qui limite l'obstacle du paiement des travaux

Capital : le dimensionnement de la structure financière sera, en première approche, au stade des opérations pilotes :

- Le besoin : 50 millions d'€ pour le financement des travaux (sur la base de 2 000 dossiers y compris les coûts de gestion de la structure/ 25 000€ par projet)
- Le budget actuel : 17 M€, le reste devra être levé par la régie par système de fonds d'investissement
 - Région : 8 M€ pour amorcer le dispositif
 - Particuliers : adhésion de 1 500€/ projet : 3 M€
 - 2 M€ d'Elena (BEI)
 - 3 M€ avec les certificats d'économie d'énergie

- 1 M€ ADEME + FEDER

Partenaires : l'ADEME

Spécificités : par le biais du SPEE, la Région va apporter :

- un accompagnement technique (diagnostic, travaux) : accompagnement des habitants dans la rénovation énergétique de leur logement, grâce aux conseils techniques de professionnels formés et qualifiés
- un accompagnement financier en proposant des solutions de tiers-financement adaptées quand les banques refusent les prêts
- un accompagnement sur la durée pour pérenniser le SPEE

Objectifs poursuivis :

- accompagner les particuliers tout au long de leur démarche de rénovation énergétique,
- qualifier les professionnels de la réhabilitation thermique et les inciter à se regrouper pour répondre à des appels d'offre d'envergure ;
- associer les territoires pour déployer le dispositif.

Cibles : il cible en particulier le logement privé

Conditions : pas de conditions d'accès

MODE D'INTERVENTION

Produits/ services proposés :

- un diagnostic énergétique poussé
- Un programme de rénovation adapté
- La mise en relation avec des professionnels
- Le suivi des consommations dans la durée

Ticket : 25 000€/ projet

RESULTATS

- Pendant la phase pilote, 33 emplois seront créés pour assurer le fonctionnement du SPEE, auxquels s'ajouteront 400 emplois directs dans le BPT et 250 emplois indirects.
- Phase d'expérimentation (2014-2017)
 - 2 000 logements rénovés thermiquement en 3 ans
 - 50 millions d'euros mobilisés dans le cadre du SPEE dont 8 millions issus du budget de la Région
 - Création de 33 emplois directs (régie régionale et structures locales)
 - Création de 650 emplois dans le secteur du bâtiment pendant la phase pilote de 3 ans
- Phase de développement (à partir de 2018)
 - 10 000 rénovations par an
 - Chiffre d'affaire régional de 300 millions d'euros
 - 3 500 emplois générés dans le secteur du bâtiment
 - A moyen terme, l'objectif est de 13 000 logements par an dont 10 000 dans le privé et 3 000 dans le logement social.



OBJET : Société d'économie mixte dédiée à l'efficacité énergétique créée en 2013

CONTEXTE :

- Un nombre de logements bénéficiant de programmes d'isolation thermique ambitieuse ridiculement bas
- Des copropriétaires qui ont du mal à évaluer l'ampleur des travaux et à boucler les financements
- Coté énergies renouvelables, les exigences de rentabilité financière des investisseurs freinent le développement de projets ».

Création en avril 2013, lancement de l'activité au second semestre 2013

Raisons historiques :

- Les franciliens dépendent à 98% des énergies non renouvelables
- Deux logements sur trois ont été construits avant les premières réglementations thermiques et 330 000 ménages sont en situation de précarité énergétique (soit 7% des ménages du territoire).
- Un objectif posé par le Schéma régional Climat Air Energie : passer de 5% à 11% d'énergie produite à base de sources renouvelables sur le territoire francilien en 2020.

Capital : 5,5 M€

Actionnaires : La Région Ile-de-France ; la Ville de Paris ; les départements du Val-de-Marne et de Seine-et-Marne ; les Communautés d'Agglomération de Plaine Commune ; d'Est Ensemble, de Cergy-Pontoise, de Val-de-Bièvre, du Plateau de Saclay, de Sud-de-Seine, et la ville de Créteil ; 3 syndicats de gestion intercommunale de l'énergie : le SIPPEREC, le SIGEIF et le SDESM ; la CDC ; la Caisse d'Épargne d'Ile-de-France

Partenaires :

- Les structures qui accompagnent les copropriétés dans leurs projets de rénovation énergétique : ALEC/EIE, PACT, UNARC...
- Les bureaux d'études thermiques et fluides et les architectes spécialisés en rénovation énergétique des copropriétés et des logements sociaux.
- Les entreprises du bâtiment certifiées « QUALIBAT » spécialisées dans la performance énergétique et qui se prévalent du signe de qualité « Reconnue Garant de l'Environnement », porté notamment par les « Pros de la performance énergétique » ou l'association de professionnels « RénovactIF ».
- Les exploitants des systèmes de production de chauffage et d'eau chaude sanitaire en capacité d'offrir, au côté d'Energies POSIT'IF, une garantie de performance énergétique à l'issue des travaux de rénovation.
- La Commission européenne qui a primé et qui soutient Energies POSIT'IF au titre du programme « Mobilising Local Energy Investments ».
- L'Etat, l'ADEME et les collectivités territoriales franciliennes qui portent des programmes et des actions en faveur de la rénovation énergétique des logements collectifs.
- La Caisse des Dépôts et Consignations et la Caisse d'Épargne Ile-de-France qui concourent au financement de programmes de rénovation énergétique du parc social et des copropriétés.

Objectifs poursuivis : accompagner les copropriétés et les petits bailleurs sociaux dans leurs projets de rénovation thermique

- Accompagner la rénovation des immeubles existants et développer les énergies renouvelables.
- Accompagner les copropriétés et les Organismes de Logement Social (OLS) dans les différentes étapes d'un projet de rénovation énergétique ambitieux : organisation et montages technique, juridique et financier du projet.
- Accompagner la montée en compétence de la maîtrise d'œuvre et des acteurs du BTP sur le segment de la rénovation énergétique des bâtiments

Cibles : la SEM vise les copropriétés et les petits bailleurs sociaux

MODE D'INTERVENTION

Produits proposés :

- Prestation de conseil et d'information (AMO)
- Conception et réalisation de travaux de rénovation énergétique
- Accompagnement au bouclage du plan de financement
- Exploitation/ maintenance et garantie de performance énergétique
- Offres de tiers-financement

Principes de fonctionnement :

- Assurer la maîtrise d'ouvrage complète de la rénovation (ensemblier technique, financier et assurantiel)
- Mobiliser et sécuriser une ressource financière supplémentaire : les économies d'énergies futures
- Décharger le propriétaire du financement global de l'opération

RESULTATS

- Énergies POSIT'IF prévoit en 2014 la rénovation énergétique de 1 000 logements en copropriété.
- Elle doit permettre d'accompagner techniquement et financièrement la réalisation d'un volume de projets compris entre 8 à 15 dossiers de rénovation soit environ 1000 logements par an et d'allouer entre 1 400 à 1 600 k€ au titre des participations minoritaires dans des sociétés de projet EnR.
- Energies POSIT'IF permettra ainsi de générer un effet levier des fonds propres engagés dans une fourchette comprise entre x 8 et x 14

La stratégie de la Région Centre en matière de soutien au développement de l'efficacité énergétique



OBJET : Définition par la Région Centre d'une stratégie visant à encourager la mise en place ou la valorisation de démonstrateurs d'énergies renouvelables en région dans le but de :

- Favoriser l'émergence d'activités nouvelles et d'emploi dans le domaine de l'énergie
- Contribuer à la création de filières économiques et à la formation des professionnels
- Conforter le « Pôle Efficacité Energétique » régional

CONTEXTE :

Une politique volontariste menée par la Région Centre et l'ADEME dans les domaines de la maîtrise de l'énergie, des énergies renouvelables et de lutte contre le changement climatique.

En 2007, lancement de la Région Centre dans une logique d'Appels à Projets pour accompagner la mise en œuvre opérationnelle de la convention avec l'ADEME

- 2007 : AAP visant à « l'intégration architecturale des systèmes photovoltaïques »
- 2008 : AAP « efficacité énergétique des bâtiments » et AAP « Valorisation alimentaire de la biomasse »
- 2009 : AAP « Innovation et Energies »

En 2008, assouplissement du FEDER pour élargir à l'efficacité énergétique des logements sociaux le périmètre des projets finançables.

Fin 2008, lancement d'une étude visant à étudier le « marché des démonstrateurs énergies » et à préparer le lancement des appels à projets régionaux dans le cadre de la mesure 17 du FEDER

- Définition collaborative et partagée de la notion de « démonstrateur énergie » pour la région Centre
 - Identification des critères de sélection des démonstrateurs
 - Identification des typologies des bâtiments concernés
 - Réflexion sur les principes retenus pour les AAP
- Etat des lieux et bilan des projets de démonstrateurs présentés dans le cadre des AAP passés (bilan)
- Etat des lieux des filières en Région (confrontation à la réalité du marché) : l'amélioration de l'efficacité énergétique (isolation), le solaire photovoltaïque, le solaire thermique, le bois énergie, la géothermie
- Focus sur la communication mise en œuvre par la Région en matière d'efficacité énergétique et dans le cadre des AAP passés

En 2009, révision de la stratégie régionale en matière de démonstrateurs « Bâtiments » comme « Transport »

- Concernant la typologie des porteurs de projets, les particuliers sont exclus du champ de cet AAP. Les entreprises strictement agricoles ne sont pas éligibles.
- Lancement d'un AAP comportant plusieurs volets
- Une sélection de cibles dans le secteur du bâtiment et dans le secteur du transport choisies en fonction de l'état des lieux du marché régional et dans le but de contribuer à un effet de levier sur le marché et/ou à renforcer l'offre régionale.
- La prise en compte de projets réellement exemplaires et démonstratifs sans notion de dimensionnement
- L'accompagnement à l'émergence de certains types de démonstrateurs bien définis comme, par ex. les logements collectifs ou individuels groupés de plus de 4 logements
- Positionnement de l'AAP « Démonstrateurs » de la région Centre dans la galaxie des AAP « Développement Durable » et articulation des fonds ADEME/ Fonds FEDER mesure 17
 - Réflexions sur les possibilités de co-financement entre le FEDER et le fonds ADEME démonstrateurs
 - Ainsi que sur les possibilités de financement pour les démonstrateurs
- Principes de notation d'un « démonstrateur »

Objectifs poursuivis :

D'ici 2020 :

- Réduire d'au moins 30% les émissions de gaz à effet de serre,
- Améliorer de 20% l'efficacité énergétique,
- Porter la part des énergies renouvelables à, au moins, 23% de la consommation d'énergie finale

Dans le cadre de son plan Climat, la Région Centre a souhaité aller plus loin, en se fixant un objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre de 40% à l'échéance 2020, objectif régional le plus ambitieux de France. On retrouve ce taux dans le secteur du bâtiment.

MODE D'INTERVENTION: Lancement d'un AAP annuel sur les bâtiments à basse consommation énergétique afin de doter la région Centre :

- D'un nombre significatif de bâtiments réhabilités très économes en énergie sur son territoire
- De démonstrateur ou l'approche énergétique en phase conception est globale
- De bâtiments qui, au-delà des objectifs énergétiques, intègrent des dispositifs qui permettent de réduire les impacts sur les écosystèmes naturels et sur la santé humaine
- De réalisations dont « l'habitaté » est satisfaisante pour les usagers futurs
- De bâtiments dont les coûts seront optimisés et maîtrisés

Sur la plan de la communication : publication du règlement relatif à l'AAP 2014 contenant :

- La définition des critères de l'AAP EEB 2014
- Le financement
- Le contexte
- La présentation des projets et bénéficiaires éligibles
- Un rappel des objectifs énergétiques poursuivis et des objectifs complémentaires optionnels
- L'aide financière à la conception, à l'investissement et au suivi
- Les obligations des lauréats
- La présentation du processus de sélection des projets

Sur le plan financier, la subvention pour aide aux travaux s'élève à 100€/m² (SHAB/SUB) avec un plafond de 2 000 m² pour les logements sociaux et 1 000 m² dans les autres cas

RESULTATS :

- Depuis 2007, 45 projets ont été primés et certains sont déjà réalisés.
- L'appel à projet a été relancé en 2014
 - Il s'adresse aux maîtres d'ouvrage suivants : Bailleurs sociaux, collectivités, copropriétés, bâtiments tertiaires de secteur public, association
 - Ce dispositif vise à doter la région Centre d'un nombre significatif de bâtiments réhabilités très économes en énergie à « basse et très basse énergie ». Ces réalisations sont appelées à devenir des démonstrateurs. La Société Coopérative d'Intérêt Collectif Poitou-Charentes Énergies Renouvelables (PCER)

OBJET : Société Coopérative d'Intérêt Collectif- un projet d'entreprise s'inscrivant dans une politique volontariste du Conseil Régional pour la diffusion et le développement des filières ENR sur le territoire, en particulier l'énergie photovoltaïque

CONTEXTE :

Création en 2008 à l'initiative de la Région Poitou-Charentes, EDF et la Caisse des Dépôts et Consignations

Raisons historiques :

- L'existence de nombreux freins administratifs et financiers au développement des projets photovoltaïques
- Des opérations complexes dans le domaine de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables

Capital : un capital porté à plus d'un million d'€ au printemps 2010

Actionnaires : Compte-tenu de l'intérêt général et régional de ce projet, les trois initiateurs ont été rejoints par la Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou-Charentes, le Crédit Mutuel de Loire Atlantique et du Centre Ouest et le Crédit Mutuel Océan, Dexia Crédit Local, le Pôle des Éco-Industries de Poitou-Charentes, et la société Poitou-Charentes Innovation qui participent au capital de la société coopérative.

Spécificités :

- le choix du statut coopératif d'intérêt collectif qui permet l'adhésion de tous les acteurs pour :
 - contribuer collectivement au développement durable du territoire
 - promouvoir une économie sociale et solidaire, conformément aux priorités de la Région pour entreprendre autrement.
- L'alliance d'acteurs du secteur bancaire, coopératif et du développement économique au service d'un projet de développement durable

Objectifs poursuivis : accélérer le développement de la production régionale d'énergie renouvelable dans les collectivités, les entreprises et les associations, en prenant à sa charge le développement, le financement, la réalisation et l'exploitation des projets.

Cibles : les collectivités, les entreprises et les associations

MODE D'INTERVENTION

La société a dans un premier temps centré son activité sur la production d'électricité solaire photovoltaïque où elle agit en tant que tiers investisseur, en louant des toitures de bâtiments dont elle n'est pas propriétaire.

En 2010, moratoire imposé par l'Etat sur le photovoltaïque, nécessité d'une repositionnement stratégique de PCER :

- L'organisation paraît décorrelée des ambitions de la structure : le statut coopératif contraignant et des moyens humains insuffisants
 - Un regroupement de 5 collèges d'électeurs aux intérêts parfois contradictoires
 - Un statut coopératif difficilement valorisable chez les actionnaires, etc.
- Néanmoins une situation financière équilibrée mais avec à l'époque des charges de personnel assez faibles
- Un manque de culture commerciale et entrepreneuriale se focalisant donc d'avantage sur les projets
- Une certaine expertise technique reconnue sur les projets PV

RESULTATS

Avant 2012 : PCER a pu déployer 7 programmes photovoltaïque et appuyer le développement d'une filière d'installateur spécialisée sur le territoire

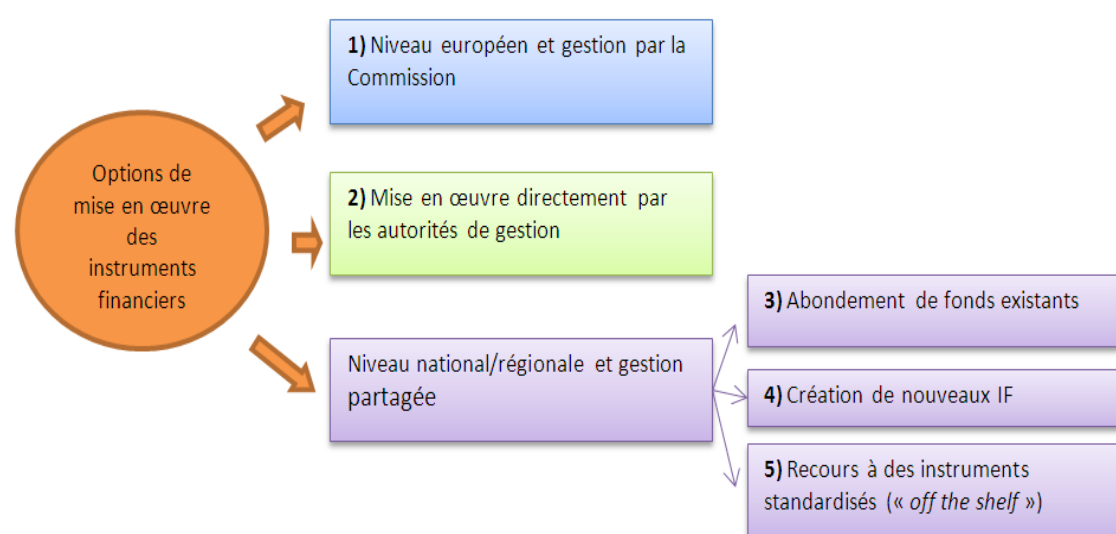
Après 2012 : une structure dans l'impasse après avoir investi de l'ensemble de ses réserves, une réorientation stratégique non finalisée vers de nouveaux dispositifs de production d'énergie renouvelable (dont le modèle économique n'est pas assuré)

- Une réorientation stratégique qui vise des projets permettant de diversifier les sources de revenus (hors tarif d'achats d'électricité) – ex : parking à ombrelles,...

10.5 Cadre réglementaire à la mise en place d'instruments financiers dans le cadre de la programmation 2014-2020 des fonds européens –FEDER, FEADER, FSE

Davantage de flexibilité....

- Des règles non prescriptives à l'égard des secteurs, des bénéficiaires, des types de projets et des activités : tous les fonds et tous les objectifs thématiques.
- Possibilité de combiner les instruments financiers avec d'autres types d'aides
- Possibilité pour un instrument financier d'être financé par plusieurs fonds
- Des modalités de cofinancement plus flexibles
- Plusieurs options d'exécution des fonds



Options	Outils mobilisables			Avantages	Inconvénients	Modalités particulières de cofinancement
	Prêts	Garantie	Capital-investissement			
1		FEDER / FEADER + titrisation		Conforme aux réglementations communautaires et en matière d'aides d'Etat Prise en charge par la commission -> gain de temps en phase de mise en œuvre	Eloignement des instances de décision Modalités de gestion du montant délégué par la région (<i>top up</i>) non encore clarifié	Peut s'élever jusqu'à 100% (axe prioritaire distinct prévu dans le PO)
2				Simplicité de mise en œuvre	Champs intervention limités	60 % pour les régions en transition 50 % pour les régions plus développées +10% si un axe prioritaire entièrement mis en œuvre par instruments financiers
3				Simplicité Connaissance des instruments (existence d'un historique)	Flexibilité limitée face à l'émergence de nouveaux besoins	60 % pour les régions en transition 50 % pour les régions plus développées
4				Permet d'adapter l'IF au plus près des besoins des entreprises	Vérification préalable de la conformité à la réglementation des fonds structurels et aux règles relatives aux aides d'Etat	Contributions échelonnées en fonction de l'évolution réelle des investissements (dégagement d'office en n+2)
5				Conforme aux réglementations communautaires et en matière d'aides d'Etat Simplicité	Risque de faible flexibilité de l'IF par rapport aux besoins des entreprises régionales IF pas encore stabilisé	+10% si un axe prioritaire entièrement mis en œuvre par instruments financiers

Outils	Cibles	Dépenses éligibles	Paiement	Modalités particulières de financement	Modalités particulières de contrôle // révision
Prêt	Entreprises, y compris aux PME, Cibler la création de nouvelles entreprises, le capital initial, le capital d'expansion, le capital pour le renforcement des activités générales Hors entreprises en difficulté	- Dépenses engagées par un bénéficiaire et payée entre le 1^{er} janvier 2014, et le 31 décembre 2023 hors contribution en nature et investissements déjà réalisés (matériellement achevés) sauf pour objectif développement urbain - Coût et frais de gestion jusqu'à 6 ans après la période d'éligibilité - Fonds de roulement (max 30% du total des dépenses éligibles)	- Possibilité d'obtenir un préfinancement dès le début des programmes - Paiements intermédiaires doivent être échelonnés et ne peuvent pas excéder 25% du montant total alloué par les fonds européens à l'IF. 2^{ème} demande de paiement intermédiaire, lorsque 60 % de la première demande de paiement intermédiaire ont été dépensés. 3^{ème} demande de paiement intermédiaire à 85% - Les bénéficiaires devraient recevoir la totalité du soutien dans un délai maximum de 90 jours à compter de la présentation de la demande de paiement par le bénéficiaire,	- Les gains générés (intérêts...) par les instruments financiers doivent être utilisés en vue des mêmes objectifs (y compris frais et coûts de gestion). Ceux générés après la période d'éligibilité abondent le même IF ou un autre IF mais en conformité avec les objectifs de départ - effet de levier : la contribution de l'Union à un instrument financier mobilise un investissement global qui excède le montant de cette contribution - Non-transférabilité des ressources entre les objectifs - Non-transférabilité des ressources entre catégories de régions sauf cas particuliers justifiés. Alors le montant de ces transferts ne pourra pas excéder 3% du total des crédits destinés à la région.	- Des audits de programmes au niveau des autorités de gestion et des organismes mettant en œuvre les IF. Dans de rares cas des audits au niveau des bénéficiaires finaux - Autorités d'audit fonctionnellement indépendante des autorités de gestion et des autorités de certification - Mise en place de comité de suivi au niveau des Etats membres - Possibilité de réviser les évaluations ex ante afin de tenir compte des évolutions de marchés - Assistance technique fournit par Plateforme d'Assistance Technique (PAT) - Rapport annuel de mise en œuvre des IF
Garantie					
Capital-investissement					

10.6 Règlementation sur les aides d'Etat¹⁹

	Règlementation communautaire						Règlementation nationale
	Absence d'aides d'Etat		Régimes cadres exemptés de notification	Régime d'aide d'Etats notifiés	Forme de l'aide	Sont exclus :	Formes d'intervention possibles
	Aide « de minimis »	Conditions					
Garantie	Plafonnés à 1.5 millions par bénéficiaire	- Maximum 80% jusqu'à 90% pour les garanties en quasi-fonds propres à des PME avant leur première vente commerciale - Limité à 10 ans - La garantie donne lieu au paiement d'une prime conforme au prix de marché	Régime en cours de négociation. Ils seront pris sur le RGE n°651/2014 - les aides à finalité régionale, - les aides à l'investissement et à l'emploi en faveur des PME, - les aides sous forme de capital-investissement (max 1,5 million d'euros par entreprise cible et par période de douze mois) - les aides à la recherche, au développement et à l'innovation			- Entreprise en difficulté - Entreprise active dans le secteur de la construction navale, de l'industrie houillère et de la sidérurgie.	- Garantie individuelle pour entreprises (garantie maximal : 50%) - Participation à des fonds de garantie (participation maximale : 50%)
Capital-investissement	Plafonnés à 200K par bénéficiaire sur une période de 3 ans	- 70 % au moins du fonds en fonds propres ou quasi-fonds propres; - 50% du financement au moins des fonds d'investissement proviennent d'investisseurs privés; 30% dans les régions assistées - Jusqu'à la phase d'expansion pour les petites ou les moyennes entreprises situées dans des régions assistées - jusqu'à la phase de démarrage pour les moyennes entreprises situées dans des régions non assistées			- Constitution de fonds d'investissement («fonds de capital-risque») - Garanties consenties à des investisseurs de capital-investissement ou à des fonds de capital-risque (plafond à 50%) - Autres instruments financiers en faveur des investisseurs de capital-investissement ou des fonds de capital-risque	- Entreprises actives dans la production primaire de produits agricoles - Entreprises actives dans la transformation et la commercialisation de produits agricoles	- Interdiction de prise de participation directe dans les entreprises - Prise de participation dans des sociétés de financement - Dotations pour la constitution d'un fonds de financement (limité à 50% du fonds) - Constitution de fonds de fonds - Mise en œuvre d'un FIP (Fonds d'Investissement de Proximité)
Prêts	Plafonnés à 200K en équivalent-subvention par bénéficiaire sur une période de 3 ans	Si partage du risque : taux de coinvestissement de l'intermédiaire financier au minimum de 30% de la valeur du portefeuille de prêt				- d'activités liées à l'exportation	- Abondement d'une structure de prêts ou d'avances, sous forme de subventions ou avances remboursables (limité à 50% du CA de cette structure) - Création d'un fonds de prêts ou d'avances, - Versement d'une subvention ou d'une avance remboursable à l'organisme de gestion du fonds de prêts ou d'avances.

¹⁹ Applicable aux autorités de gestion, aux fonds de fonds et aux intermédiaires financiers

10.7 Règles applicables aux parties prenantes :

Les investisseurs

- o Sélectionnés par une procédure ouverte, transparente et non discriminatoire si partage inégal des profits et des pertes

Participation des investisseurs privés (taux du RGEC)

- o 10% du financement d'une entreprise avant la 1^{ère} vente commerciale
- o 40% du financement d'une entreprise qui exerce son activité depuis moins de 7 ans après la 1^{ère} vente commerciale
- o 60% du financement d'une entreprise qui a besoin d'une aide supérieure à 50% de son chiffre d'affaires annuel sur les 5 dernières années et pour les investissements de suivi qui interviennent 7 ans après la 1^{ère} vente commerciale.
- o Si fonds mixte: 40%

Les intermédiaires financiers

- o Les fonds d'investissement (SCR/FCPR...)
- o Les fonds de fonds
- o Les entités mandatées
- o Les banques
- o Les fonds de garanties
- o Les établissements de micro-crédit...

Sélection des intermédiaires:

- o Possibilité de prévoir le partage inégal des profits et favoriser la préférence contre le risque des pertes en fonction des cibles (*pour les prêts, le plafond des 1^{ères} pertes supportées par l'investisseur public est de 35%*).
- o Choisis selon une procédure ouverte, transparente et non discriminatoire
- o Possibilité de sélectionner l'intermédiaire sans mise en concurrence :
 - o Si procédure infructueuse
 - o Si entité mandatée
 - o Si BEI ou FEI
- o Si gestionnaire public: pas de sélection obligatoire, mais rémunération aux conditions du marché et indépendance vis-à-vis de l'Etat
- o Partage des risques et rémunération fixé dans le cadre de la sélection
- o Décision motivée par la recherche du profit
- o Stratégie de désengagement claire et réaliste

Les gestionnaires

- o Sélectionnés par une procédure ouverte, transparente, non discriminatoire ou rémunération conforme au marché
- o Stratégie d'investissement / décision motivée par la recherche du profit / gestion commerciale
- o Distincts des investisseurs publics

Les bénéficiaires

- o Les PME
- o Les petites entreprises à moyenne capitalisation < à 499 salariés ET chiffre d'affaires annuel < à 100M€ ou bilan annuel < à 86M€
- o Les Entreprises à moyenne capitalisation innovantes
 - o < à 1 500 salariés
 - o Activités de production en vue d'une 1^{ère} application commerciale +
 - o Dépenses de R&D représentant :
 - Soit au moins 15% des dépenses de fonctionnement d'une des 3 années précédant le 1^{er} investissement aidé au titre de la mesure sur le FR
 - Soit au moins 10% par an du total des dépenses de fonctionnement au cours des 3 années précédant le 1^{er} investissement réalisé au titre de la mesure sur le FR

Notion d'entreprise en difficulté

Une entreprise est considérée en difficulté lorsqu'elle répond à un des critères suivants: (Communication de la Commission 2014 C249/01)

- a) s'il s'agit d'une société à responsabilité limitée (25), lorsque plus de la moitié de son capital social souscrit (26) a disparu en raison des pertes accumulées. Tel est le cas lorsque la déduction des pertes accumulées des réserves (et de tous les autres éléments généralement considérés comme relevant des fonds propres de la société) conduit à un montant cumulé négatif qui excède la moitié du capital social souscrit;
- b) s'il s'agit d'une société dont certains associés au moins ont une responsabilité illimitée pour les dettes de la société (27), lorsque plus de la moitié des fonds propres, tels qu'ils sont inscrits dans les comptes de la société, a disparu en raison des pertes accumulées;
- c) lorsque l'entreprise fait l'objet d'une procédure collective d'insolvabilité ou remplit, selon le droit national qui lui est applicable, les conditions de soumission à une procédure collective d'insolvabilité à la demande de ses créanciers;
- d) dans le cas d'une entreprise autre qu'une PME, lorsque depuis les deux exercices précédents:

- i) le ratio emprunts/capitaux propres de l'entreprise est supérieur à 7,5; et
- ii) le ratio de couverture des intérêts de l'entreprise, calculé sur la base de l'EBITDA, est inférieur à 1,0.

NB : Une entreprise de moins de 3 ans n'est pas considérée comme en difficulté



EDATER

Siège social : 265, avenue des États du Languedoc, Tour Polygone, 34000 Montpellier
Tél. : 04 67 02 29 02

Bureaux : 4, avenue de l'Opéra, 75001 Paris - Tél. : 01 42 60 49 08

Mail : contact@edater.fr

www.edater.fr



Sofred Consultants

Siège social : 114 avenue Charles de Gaulle, 92522 Neuilly-sur-Seine
Tél. : 01 79 62 02 16

Mail : contact@sofred.fr

www.sofred.fr